

2021-2026

**Procès-verbal n° 4a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 13 septembre 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.00 heures.

Présence de 71/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (9): Mmes et MM. Ibrahim Berisha, Stefania Boggian, Caroline Chopard, Jean-Noël Gex, Nadège Piller, Charles de Reyff, Ilire Rrustemi, Alexandre Sacerdoti et Isabelle Sob.

Absent: -

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et M. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini et Thierry Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 3^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 23 août 2021, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

2021-2026 – Procès-verbal n° 4a de la séance ordinaire du Conseil général
du 13 septembre 2021

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil général du 28 juin 2021;
3. Fusion du Grand Fribourg: détermination au sujet de la question qui sera soumise au peuple dans le cadre du vote consultatif du 26 septembre 2021;
 - A. Rapport de la Commission de fusion
 - B. Vote sur la question: "*Sur la base du concept de fusion, souhaitez-vous que votre commune poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg, comme partie intégrante du périmètre définitif du projet? // Wünschen Sie, dass Ihre Gemeinde auf der Grundlage des Fusionskonzepts den Fusionsprozess von Grossfreiburg als Teil des definitiven Einzugsgebiets des Projekts fortsetzt?*"
4. Election d'un-e scrutateur/trice en remplacement de M. Alain Maeder;
5. Election d'un-e scrutateur/trice suppléant-e en remplacement de Mme Anne Butty Revaz;
6. Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) – Message n° 4;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Syndic
7. Règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg -
Message n° 5;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
8. Achat de la parcelle 14444 RF, rte de la Heitera 131, 1700 Fribourg – propriété de la Communauté héréditaire Duruz M. – Jungo C. – Lehmann C. – Schafer I. – Schafer J. – Stritt M. – Message n° 6;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
9. Stade universitaire Saint-Léonard: Crédit d'ouvrage de CHF 3'000'000.- pour l'assainissement et la mise aux normes de la piste synthétique d'athlétisme et programme connexe – Message n° 7;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Olivier Nobs, Directeur des Sports
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 93 (2016-2021) de Mme et MM. Simon Zurich, Corinne Margalhan-Ferrat et François Miche (PS) lui demandant de présenter un rapport sur la médecine de premier recours en ville de Fribourg;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 (2016-2021) de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Florian Müller (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de la pandémie de covid-19 en ville de Fribourg;

12. Décision quant à la transmission des postulats:

- n° 7 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les mesures actuelles de promotion des sports dans l'optique de l'égalité des chances et des droits et de proposer des mesures correctives et/ou d'encouragement;
- n° 8 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Elisa Nobs (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre les projets Midnight Sport et Culture, Open Sunday, Urban Training et SuperCamp à tous les quartiers de la ville;
- n° 9 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de stabiliser les charges du personnel en vue des conséquences fiscales de la pandémie de covid-19;
- n° 10 de Mmes Caroline Revaz et Ana Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de publier en ligne les données d'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public;
- n° 11 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Fabienne Menétrey et Mathilde Vonlanthen (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité que la Ville de Fribourg adhère au projet "trans welcome";
- n° 12 de Mmes et MM. Marine Jordan, Benoît Dietrich, Laurent Woeffray et Rana Bassil (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'intérêt de mettre un fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour tou·te·s à disposition des clubs sportifs et autres associations de la commune;
- n° 13 de Mmes et MM. Simon Zurich, Rana Bassil, Sophie Delaloye, Fanny Delarze, Naïma Khamel Seewer, Immaculée Mosoba, Nadège Piller, Ilire Rrustemi et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur des mesures structurelles de lutte contre le harcèlement de rue et contre le sentiment d'insécurité qu'il génère;
- n° 14 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour redynamiser les rues de la ville afin de faire face au changement climatique;
- n° 15 de Mme et MM. Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures de mobilité pour atteindre ses objectifs climatiques;
- n° 16 de Mme et MM. Samuel Jordan, Denise Cardoso de Matos-Berger, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour combattre les îlots de chaleur;
- n° 17 de Mme et MM. Simon Zurich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures énergétiques pour atteindre ses objectifs climatiques;

13. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 4 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux pannes des radars, ainsi que des feux de régulation ou de circulation;
 - n° 9 de M. Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) relative aux éléments décoratifs des terrasses d'établissements publics et à la directive 300.11 du 6 février 2017 y relative;
 - n° 10 de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative aux coûts et bénéfices internes et externes de la mobilité privée motorisée sur le territoire communal;
 - n° 11 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la gestion communale de la crise sociale postpandémique;
 - n° 12 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard;
 - n° 13 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la gestion des déchets;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications du Président

Le Président. Chères et chers collègues, je débiterai mes communications par quelques aspects sécuritaires.

- A. Nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture de la Sarine, nous allons rétro pédaler par rapport à ce que nous avons fait en juin et mettre en pratique la directive de la Cellule cantonale de coordination, à savoir, outre la distanciation sociale et la désinfection des mains, le port du masque en permanence, même pour les personnes assises. Les seules personnes qui en sont dispensées, sont celles qui se lèvent et qui prennent la parole. Cela m'a été encore confirmé aujourd'hui par la Préfecture et par la Cellule mais j'ai quand même demandé à ce que l'on puisse, si on est assis, ne pas porter le masque. Cette question est pendante auprès de l'OFSP.

2021-2026 – Procès-verbal n° 4a de la séance ordinaire du Conseil général
du 13 septembre 2021

- B. Je vous remercie de vous être inscrit-e-s en nombre à la sortie du Conseil général du samedi 25 septembre. Suite aux dernières décisions prises par le Conseil fédéral au sujet de l'extension du certificat covid, je dois vous annoncer que la visite du Service archéologique de l'Etat de Fribourg ne pourra se faire que sur présentation de ce dernier.
- C. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- D. A la suite de la démission de M. Alain Maeder avec effet au 19 août 2021, Mme Fabienne Etter a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal et assermentée par le Préfet de la Sarine le 2 septembre 2021. Mme Etter, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- E. A la suite de la démission de M. Jean-Frédéric Python avec effet au 23 août 2021, Mme Valérie Kohler a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal et assermentée par le Préfet de la Sarine le 2 septembre 2021. Mme Kohler, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- F. Ensuite, je voudrais vous rappeler le calendrier 2022 des séances du Conseil général tel qu'il a été fixé d'entente entre le Bureau et le Conseil communal et tel qu'il figure dans la convocation:
- lundi 21 février (séance de relevée: mardi 22 février)
 - lundi 4 avril (séance de relevée: mardi 5 avril)
 - lundi 30 mai (séance de relevée: mardi 31 mai)
 - mardi 28 juin (séance de relevée: mercredi 29 juin)
 - mardi 13 septembre (séance de relevée: mercredi 14 septembre)
 - lundi 10 octobre (séance de relevée: mardi 11 octobre)
 - lundi 19 décembre (séance de relevée: mardi 20 décembre)
- Pour rappel, d'entente avec le Conseil communal, le Bureau a décidé de débiter toutes les séances du Conseil général de la législature 2021-2026 à 19.00 heures.
- G. Diverses intentions de renvoyer des Messages et/ou de les amender m'étant parvenues aux oreilles ainsi qu'à la vue de la longueur de l'ordre du jour, j'ai décidé de limiter le temps de parole de chaque intervenant à cinq minutes, conformément à l'article 55 RCG. Le Président du Conseil général, les membres du Conseil communal et les Président-e-s des Commissions ne sont pas concernés par cette décision. Cette dernière est, pour l'instant, valable pour la session des 13 et 14 septembre 2021. Par conséquent, j'ai mandaté l'entreprise Sonomix pour intégrer cette limitation au logiciel de gestion qui coupera automatiquement le micro une fois le temps imparti écoulé et ceci sans préavis.
- H. Je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que les observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc., sont traités de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, je donnerai la parole sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de cet article.

- I. Nous ferons une pause aux environs de 21.00 heures.
- J. Vu l'ordre du jour conséquent, je vous informe déjà que la séance de relevée de demain aura lieu de toute manière. Elle débutera également à 19.00 heures.
- K. Enfin, je vous remercie de signer et d'apporter au Vice-Président avant les "Divers", vos propositions ou postulats, et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.
- L. J'en ai terminé avec mes communications. Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil général du 28 juin 2021

Le Président. Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ce procès-verbal?

Tel n'est pas le cas, il est donc approuvé avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Fusion du Grand Fribourg: détermination au sujet de la question qui sera soumise au peuple dans le cadre du vote consultatif du 26 septembre 2021

A. Rapport de la Commission de fusion

Vuilleumier Julien (Vert·e·s). La Commission de fusion s'est constituée en présence de ses 11 membres le mardi 30 août 2021. A l'occasion de cette séance inaugurale, la Commission a pu compter sur la présence de M. le Syndic et du Président de notre Conseil. Dans une dynamique positive et un renouveau de sa composition, la Commission a pu initier son travail par un échange sur son rôle à venir dans le cadre du processus de fusion, et en particulier après le vote consultatif.

Le Bureau du Conseil général a décidé d'inscrire le point de la détermination de notre Conseil quant au vote consultatif à l'ordre du jour de la séance du 13 septembre. Ainsi, le Bureau a confié à la Commission de fusion le mandat de produire un rapport sur ce point, en demandant d'émettre une prise de position synthétique sur la question qui sera soumise au peuple le 26

septembre. De ce fait, la Commission a orienté son travail puis son rapport vers une réponse argumentée à la question suivante: "Sur la base du concept de fusion, souhaitez-vous que votre commune poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg, comme partie intégrante du périmètre définitif du projet?".

En étant largement favorables à la poursuite du processus de fusion pour la commune de Fribourg, les membres de la Commission ont émis des observations et considérations par rapport au processus et au concept de fusion.

De la part de la Ville de Fribourg, et en particulier de notre Conseil, il convient de ne pas se comporter en "Club de convaincus" mais de faire preuve d'humilité, d'écoute et de dialogue par rapport aux craintes exprimées dans certaines communes concernées. Le processus de fusion, en particulier dans cette phase de vote consultatif, nécessite de prendre en compte aussi bien les espoirs, les doutes que les attentes de la population. Ainsi, l'enjeu de la proximité des services publics mais aussi des autorités avec la population doit être considéré avec attention. Des dispositions sont prévues dans le concept de fusion pour une répartition des services publics et des accès à l'administration dans les différentes parties de la commune fusionnée. Il conviendra de veiller à appliquer cette logique de décentralisation afin d'éviter que tous les services soient concentrés sur le territoire d'une "ancienne" commune. La Commission salue par ailleurs le rôle attribué aux associations de quartiers, respectivement aux associations locales, dans cette nécessité de proximité.

Le processus de fusion peut amener à un renforcement de l'efficacité dans la planification notamment pour les enjeux d'aménagement ou de mobilité. Dans cette optique de regroupement des forces, il est attendu qu'une simplification et une clarification des procédures puissent être atteintes et mises en évidence dans les phases ultérieures du processus.

La temporalité et les étapes du processus de fusion doivent être rappelées et expliquées lors de nos débats et discussions. Cela implique de considérer les prochaines étapes du vote consultatif, de la détermination du périmètre définitif puis de la préparation de la convention de fusion dans une vision de moyen à plus long terme avec un horizon d'une ville entre 2030 et 2040. Car c'est probablement à cet horizon-là que les avantages d'une éventuelle fusion seront les plus évidents. Non seulement pour la Ville de Fribourg actuelle, mais pour l'ensemble du territoire faisant partie du concept de fusion du Grand Fribourg. Ce sera probablement à ce moment que le centre cantonal sera confronté à des questions critiques sur notamment la nécessité d'un hôpital cantonal entre Berne et Lausanne ou sur le besoin d'un arrêt InterCity entre deux des plus grandes villes suisses. Dans la projection également, il sera souhaitable que de potentiels projets fédérateurs, par exemple dans les infrastructures de transports publics, puissent être développés dans la suite du processus de fusion, respectivement dans la nouvelle commune.

Sur le plan fiscal, la Commission considère les projections concernant le taux d'imposition comme réalistes. Il apparaît toutefois que dans ce débat fiscal, il s'agit de mettre en évidence en contrepartie la qualité des prestations et des services à la population.

La question des langues et de leur statut dans la future commune a été abordée avec tact en commission. L'option du bilinguisme pragmatique, correspondant à la pratique actuelle en ville de Fribourg, est comprise comme la solution d'un compromis. Elle laisse toutefois l'impression d'une occasion manquée de mettre en valeur les avantages d'une commune bilingue. De plus, il

est nécessaire de prendre en compte la minorité germanophone de la ville de Fribourg et de reconnaître ses droits et son rôle dans le processus de fusion. De fait, la Commission considère qu'il faut dépasser un débat émotionnel et considérer là-aussi que la diversité linguistique, sa prise en compte et sa valorisation sera un sujet important à développer pour la future commune fusionnée.

Au final, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour la poursuite du processus de fusion et l'intégration de la commune de Fribourg au périmètre définitif du projet. La Commission estime par ailleurs que, malgré toutes les craintes compréhensibles, c'est la meilleure façon pour l'ensemble du canton, ainsi que pour toutes les communes du projet de fusion, de pouvoir faire face aux défis futurs.

Discussion générale et d'entrée en matière

Le Président. J'ouvre la discussion générale en précisant que la question à laquelle notre Conseil doit répondre, selon notre ordre du jour, est de déterminer si oui ou non notre commune doit poursuivre le processus de fusion du Grand Fribourg, comme partie intégrante du périmètre définitif du projet. Cette détermination est censée se baser sur le concept de fusion.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL s'est déterminé à l'unanimité en faveur du texte de la question posée dans le cadre du vote consultatif du 26 septembre sur la fusion du Grand Fribourg. Toutefois, le groupe entend les craintes et les oppositions sur une situation qu'il a souvent relevée depuis plusieurs années. Oui, le mammoth fait peur. Le mammoth, ce n'est pas la ville de Fribourg en elle-même mais plus précisément son administration communale. Certes, la politique du personnel communal est du ressort du Conseil communal alors que celui-ci se contente de dire qu'il respecte son objectif moyen d'une augmentation qui ne dépasse pas 1.5% par rapport à l'année précédente. On constate que ce chiffre est arbitraire et rarement respecté. Dès lors, nous pouvons comprendre les préoccupations de certains citoyens des communes voisines qui critiquent le personnel pléthorique. Exemple: Villars-sur-Glâne 12'094 habitants, une centaine d'employés communaux; Fribourg 38'263 habitants, plus de 600 employés communaux. Régulièrement, suite à nos interventions, le Conseil communal a pris la défense du mammoth. Sur ce point précis, le groupe Le Centre/PVL aurait souhaité que, durant la campagne, le Conseil communal ou ses représentants à l'Assemblée constitutive prennent en compte leur mission de rassurer les citoyens des huit communes.

Enfin, en cas de fusion, on souhaite vivement que le surcroît de travail pour harmoniser et réorganiser les Services ne soit pas le prétexte pour augmenter encore son contingent d'employés communaux et que la nouvelle administration en profite pour améliorer la situation de l'égalité femmes/hommes dans l'effectif communal.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Wattendorf Lea (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s soutient à l'unanimité la position de la Commission de fusion concernant la poursuite du processus de fusion pour la commune de Fribourg.

De même, cet avis est appuyé par la base des Vert-e-s. Lors d'une assemblée générale extraordinaire conjointe le 30 août, les sections Sarine Campagne et Ville de Fribourg se sont également prononcées largement en faveur de la fusion.

Le groupe est convaincu des bénéfices qu'apportera une fusion: davantage de moyens, de simplicité et d'efficacité, notamment en matière d'aménagement du territoire, des politiques de mobilité et de politique culturelle, qui sont des valeurs chères aux Vert-e-s.

Tout en préservant un accès à l'administration et une représentation de chaque partie du Grand Fribourg, les services et prestations à la population pourront être améliorés et réalisés avec plus de cohérence sur l'ensemble du territoire.

Weiter ist und bleibt die Frage der Zweisprachigkeit in dieser Fusion wichtig. Vom zukünftigen Grossfreiburg könnte hier eine grosse Chance verpasst werden. Nicht nur die Stadt Freiburg, sondern auch die anderen Gemeinden der Fusion profitieren bereits jetzt von der Zweisprachigkeit und könnten diese Vorteile weiter ausbauen. Schliesslich sollte in der teilweise sehr emotionalen Debatte eines nicht vergessen werden: "La frontière linguistique n'est pas une ligne mais une surface. Il faut faire de cette réalité un atout et non un obstacle".

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical Ville de Fribourg a étudié avec attention le concept de fusion et s'engage fermement pour le projet de fusion du Grand Fribourg.

Heute ist es nun so weit – und mit fast 16 Monaten Verspätung – können wir jetzt den nächsten Schritt antreten.

Ne manquons pas la marche et répondons tous ensemble oui à la question qui nous est posée ce soir et dans 13 jours exactement.

Ce vote nous permettra d'avoir une vision claire sur le périmètre de la nouvelle commune. Cela nous permettra enfin de savoir avec qui ce projet de fusion pourra se concrétiser. Cela nous permettra de préparer des projets plus concrets pour la population.

Peut-être aurions-nous dû traiter de cette question avant l'été. Peut-être que l'Assemblée aurait dû imaginer et chiffrer différentes variantes. Peut-être aurait-il fallu de grands projets, de nouveaux projets, peut-être ...

Mais, après le vote, nous pourrons enfin commencer les réflexions avec des chiffres concrets. Nous pourrons penser à un projet rassembleur. Ce vote permettra surtout de répondre à beaucoup de questions encore ouvertes.

Le vote du 26 septembre est crucial et nous souhaitons transmettre un message aux élus de la Ville de Fribourg et à l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. Si le vote est positif et que le processus se poursuit, nous souhaiterions que la question du bilinguisme soit reconsidérée und wir hoffen sehr stark, dass eine zweisprachige Gemeinde nicht ganz ausgeschlossen wird. Et ne laissons pas, comme l'a dit le Président de la Commission de fusion, cette belle occasion nous passer sous le nez.

Notre groupe et le Parti libéral-radical de la Ville de Fribourg rêvent d'une commune de plus 75'000 habitants qui donnera à la capitale cantonale les ressources suffisantes pour réaliser des infrastructures qui serviront à l'ensemble du canton. La fusion permettra de positionner durablement le canton entre les pôles lémaniques et la capitale fédérale.

Et qui sait, peut-être que le rêve deviendra réalisable le 26 septembre 2021.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Nobs Elisa (CG-PCS). Le groupe CG-PCS s'exprime en faveur de la poursuite du processus de la fusion du Grand Fribourg. Quand on pense à Fribourg, nous imaginons une grande ville. Une ville qui accueille des milliers d'étudiant-e-s de partout. Une ville où les possibilités d'études universitaires sont larges comme dans peu de villes. Une ville où la culture foisonne. Une ville qui offre de nombreuses possibilités d'activités sportives. Néanmoins, nous sommes très petits. Notre ville commence sur son premier axe devant la boulangerie Saudan, pour finir vers la fin du boulevard de Pérolles. Sur son deuxième axe, elle commence au restaurant des Trois Tours pour se terminer au bout du couloir de la route du Jura. Nous agissons, nous pensons grand, mais nous sommes petits.

Die Fusion würde uns Prozesse vereinfachen, grössere Ressourcen bieten was Sportklubs, Kultur, Zweisprachigkeit und Investitionen angeht. Waren sie schon mal in Lausanne, Bern oder Genf und haben beobachten können, wieviel die Stadt für Kultur und Lebensqualität tut? Das ist unglaublich nicht wahr? Die Stadt Freiburg macht bereits so viel sie kann, doch wir haben nicht unendlich viele Ressourcen zur Verfügung. Zuletzt werden wir uns endlich neben unseren Kollegen Städten behaupten können. Momentan sind wir die 14. grösste Stadt in der Schweiz, würden aber zur 9. Grössten werden. In der Romandie sind wir auf dem Ranking zuletzt, würden aber zur drittplatzierten werden.

C'est pour cela qu'il nous tient à cœur de vous recommander de voter favorablement à la poursuite du processus de la fusion du Grand Fribourg le 26 septembre.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Papaux David (UDC). Tout d'abord, il est à relever que le groupe UDC est favorable à cette fusion. Il est tout de même malheureux que l'on parle de centre fort et que l'on a de la peine à imaginer ce en quoi cela consiste. Il conviendrait d'étayer un peu plus. Car pour l'instant, si les autres communes ne visualisent pas exactement ce que leur rapporterait le centre fort dont on parle, elles se contentent de se dire qu'elles peuvent profiter des infrastructures que Fribourg met en place sans forcément y participer financièrement. Il faudrait donc leur montrer et étayer beaucoup plus ce point.

En outre, les communes avoisinantes, avec la politique qui est menée actuellement à Fribourg notamment en matière des transports, ont de plus en plus de peine à se rendre au centre-ville. Ce qui fait qu'en ayant discuté avec les autres partis et les autres habitants des communes avoisinantes, et ça je l'ai déjà plusieurs fois relevé, ils ont l'impression que l'on veut leur terrain pour faire des P+R, par exemple, que l'on veut leurs impôts mais que l'on ne les veut surtout pas au centre-ville. Je pense que c'est un mauvais message et que vous risquez d'avoir des surprises puisque vous ne tenez pas compte de cela.

Rapport du groupe socialiste

Delaloye Sophie (PS). Lors de sa dernière séance de groupe, le parti socialiste de la Ville de Fribourg s'est penché sur la question de savoir si nous souhaitons que notre commune poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg comme partie intégrante du périmètre définitif du projet.

Il nous paraît très étrange que Fribourg elle-même souhaite se retirer d'un projet qu'elle a souhaité dès le début. D'autant plus, si le Conseil d'Etat, le Conseil communal et tous les partis politiques sont pour, il doit y avoir quelques avantages à la fusion pour la ville ainsi que pour le canton. C'est donc sans surprise que notre groupe répond par un grand oui à cette question.

Ce projet, crucial pour notre région et pour notre canton, doit non seulement renforcer à moyen et long termes la position de notre capitale sur la carte helvétique, mais avant tout augmenter encore la qualité de vie des habitant-e-s de notre cité. La fusion n'est pas une union de raisons mais un projet avec des effets positifs concrets sur la vie quotidienne des habitant-e-s de la nouvelle ville. Les raisons sont multiples mais parfois l'abondance nuit à la lisibilité du Message. Nous en dégagerons les principales.

Pour ce qui concerne le volet de l'aménagement du territoire, la fusion est une opportunité unique de mettre en œuvre une politique d'aménagement concertée à l'échelle du territoire de la nouvelle commune et au bénéfice de l'entier de sa population. Le Parti socialiste s'est engagé pour une densification réfléchie et stratégique qui définit les pôles d'activité, qui dresse les axes de mobilité et densifie le centre urbain plus que la périphérie. Le réaménagement autour des axes de transports publics permettra une mobilité douce de qualité.

S'il est un volet qui retient l'attention du groupe socialiste, c'est celui qui a trait à la solidarité. Si bon nombre de prestations sociales sont réglées au niveau du canton, les communes ont toutefois une marge de manœuvre pour ce qui concerne les domaines de la politique de l'enfance, de la jeunesse, de l'intégration des étrangers, de la politique des aînés et plus généralement de la cohésion sociale. La nouvelle ville fusionnée pourra rester moderne au niveau de ses infrastructures et prestations tout en restant encrée dans la proximité. Si les quartiers se multiplient, ils resteront des lieux essentiels à la vie en communauté. De manière concrète, la vie de quartier doit permettre à chacun-e d'accéder à des activités de loisirs ou sportives, à des commerces de proximité ou à des lieux de rencontre, tels des places de jeux ou des espaces verts. La fusion permettra donc une planification réfléchie et coordonnée de ces lieux de vie en communauté.

Mais, avant de donner notre feu vert, nous devons tracer quelques lignes rouges, preuve qu'ici rien n'est jamais tout blanc ou tout noir. Nous n'accepterons pas que la fusion remette en question des acquis sociaux. Notre groupe luttera contre toute tentative dans ce sens, notamment contre la diminution de places d'accueil ou le démantèlement d'une politique actuellement tournée vers l'intégration et le vivre ensemble. Convaincu que, comme le chante un grand artiste fribourgeois du XXI^{ème} siècle, plus on est de fous plus on est forts, le groupe socialiste répondra oui à l'unanimité à la question posée.

Casazza Raphaël (PLR). Pourquoi ce concept de fusion n'enthousiasme-t-il pas les foules?

Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts:

- je suis Vice-Président de la Commission de fusion;
- je suis un citoyen désireux de m'engager pour une ville accueillante, qui ne veut pas annexer ses voisines, mais collaborer en bonne intelligence avec elles et c'est à ce titre que j'interviens ici;
- accessoirement, je suis également ingénieur spécialisé dans le traitement des eaux et les micropolluants, mais ce n'est pas le sujet de ce soir.

Comme l'a si bien dit le Président de la Commission de fusion tout à l'heure, nous devons faire preuve d'humilité, d'écoute et de dialogue par rapport aux craintes exprimées dans certaines communes concernées.

Il est parfois permis d'en douter...

En effet, on peut être arrogant involontairement ou par omission, en surchargeant certains projets, en n'écoutant justement pas les craintes de nos partenaires. Je pense par exemple au quartier d'innovation blueFACTORY et au vote cantonal ultraserré de juin dernier. Certains ne comprenaient pas les exigences émanant de plusieurs d'entre nous ici, sur notamment plus de culture par exemple, ce alors même que des centaines d'événements culturels y ont déjà lieu chaque année avec des dizaines de milliers de visiteurs!

Le vote sur Bluefactory (50.5% de oui) doit constituer un sérieux avertissement car nous allons devoir voter au niveau cantonal sur la surprise du chef last-minute, à savoir les 100 millions de francs promis par le Conseil d'Etat dans le cadre de la fusion du Grand Fribourg. Car les citoyen-ne-s de notre canton ont le droit et veulent savoir à quoi va servir cet argent, pardon leur argent. Il faudra être convaincant!

Or, force est de constater que le résultat de l'Assemblée constitutive sur cet aspect-là est bien maigre et décevant. Trois ans pour arriver à la conclusion qu'il faut renforcer la mobilité et mettre des cadences de transports publics toutes les 7.5 minutes. Désolé, mais ça on le savait déjà avant! On aurait bien voulu savoir comment on allait pouvoir atteindre cet objectif!

Samedi dernier, j'ai participé au sympathique vélo-tour avec une quinzaine de personnes et le fusion-truck (c'est dire l'enthousiasme que cela a suscité) entre Granges-Paccot, Corminboeuf et Matran. Certains citoyens sceptiques (dont M. le Syndic de Matran) m'ont dit qu'ils auraient été ouverts à la discussion s'il y avait des projets concrets et fédérateurs sur la table, mais qu'en l'état, ils ne pouvaient pas soutenir ce projet de fusion. Quel dommage!

Vous le savez, je viens d'un parti qui prône la liberté et la responsabilité. Et précisément, ne voyant pas de leadership au niveau de l'Assemblée à ce sujet, j'ai pris l'initiative et la responsabilité de développer un concept de pôle multi services durables (PMSD) qui prévoit notamment un parking relai, une centrale de production de chaleur renouvelable pour le CAD, une piscine olympique que vous pouvez retrouver sur mon site internet. Ce concept a déjà eu un écho positif auprès de Groupe E, des CFF et de l'OFROU notamment. Par ailleurs, en 2017, j'avais proposé un mode de transport aérien pour relier les différentes communes à fusionner. En fait, je trouvais qu'il manquait un ou plusieurs projets-phares pour incarner cette fusion. J'aurais préféré que l'on mette plus d'importance à ce genre de projets avant le vote populaire, comme l'a fait Bellinzone que l'on aime souvent citer en exemple. Ils avaient des projets avant le vote tels que la revalorisation des châteaux, un nouveau pôle biomédical, une revitalisation de la rivière Ticino, ainsi qu'un nouveau stade communal. Quatre ans après l'entrée en vigueur de la fusion de Bellinzone, la grande majorité de ces projets ont été réalisés ou sont en passe de l'être. J'aurais préféré que l'Assemblée se concentre sur de tels projets plutôt que de s'attarder sur la LPP des futurs employés.

Mmes et MM., nous devons prendre nos responsabilités et montrer aux autres communes que nous voulons travailler avec elles. Je m'adresse au Conseil communal, mais aussi aux délégués de l'Assemblée et à nous, le Conseil général: nous avons maintenant moins d'un an, c'est-à-dire avant le vote final sur la fusion, pour passer de la parole aux actes en répondant à ces questions:

- Quels services pourrions-nous rapidement et facilement déplacer ou "délocaliser" dans l'une ou l'autre des communes avec qui nous voulons fusionner?
- Quels sont les projets phares et fédérateurs que nous pourrions soutenir et encourager avec l'aide des 100 millions de francs du canton en vue d'une réalisation d'ici 2030?

Rugo Claudio (PA). Au sujet de la fusion, j'avais prévu de parler de l'inconscient collectif au niveau des terrains constructibles. Effectivement, à Fribourg, il n'y a presque plus de terrains à disposition. On doit saccager des parcs pour prévoir au Schoenberg, au Kybourg, un immeuble qui est resté dans les plans. Il y a très peu de terrains constructibles et c'est l'inconscient collectif pour tous les partis, excepté celui de mon ami M. D. Papaux.

Par rapport à ce que M. D. Papaux a aussi dit, je lui rappelle que 100% des partis, excepté le Parti des Artistes, avaient refusé de soutenir l'initiative pour les parkings à 1.00 franc/heure pour que les gens de l'extérieur puissent venir au centre-ville. Si vous aviez donné votre appui, M. D. Papaux, on aurait probablement réglé le problème, étant donné que 46% de la population voulaient accueillir ces gens et que ces parkings soient moins chers. Mais en Suisse lorsque l'on demande: si l'on souhaite une baisse d'impôts, on dit non; si l'on désire plus de vacances, on dit non; si l'on veut travailler plus d'heures, on dit oui; si l'on veut payer moins cher les parkings, on dit non. Et cette question sera posée à nouveau une fois que la commune sera fusionnée –

probablement. Je pense que les chances de réussite de la prochaine initiative seront alors concrètes.

Par rapport aux langues, je fais remarquer que notre Conseil communal est surreprésenté en termes de lieux d'origine germanophones, étant donné que quatre d'entre eux viennent de lieux d'origine de langue allemande. Aux neuf communes, on aurait pu annexer Guin, on aurait aussi pu annexer Viège en Valais, on aurait pu annexer Bâle-Ville ou Seedorf dans le canton de Berne. Ce sont les lieux d'origine de nos cinq Conseillers communaux qui sont surreprésentés. Et c'était un peu sur le sujet que je voulais mettre en évidence. Donc on peut dire que les quelques textes concernant les langues sont pertinents, il faudra approfondir le sujet. Le Parti des Artistes n'est pas contre le bilinguisme, ni le trilinguisme étant donné que je m'attelle à apprendre encore l'allemand, la sixième langue que je devrais parler prochainement.

Steiert Thierry, Syndic. Je vais rebondir très brièvement sur quelques propos qui ont été tenus. Mais tout d'abord, je précise que la position du Conseil communal au sujet de la fusion est claire, il a aussi eu l'occasion de l'exprimer lors des soirées d'information. Il est bien sûr favorable à la poursuite de ce processus et il espère bien qu'il aboutira avec une fusion à neuf communes dans environ une année.

Cette fusion est une évidence. Elle est une évidence comme il était évident de construire un nouveau pont pour désengorger notre ville historique. Mais à l'instar du projet du pont, le projet de fusion de la Ville de Fribourg avec ses communes voisines a connu une longue histoire avec plusieurs tentatives. Ce qui distingue le projet actuel des précédents, c'est tout d'abord le rôle que l'Etat de Fribourg a endossé dans tout ce processus. Je rappelle que le Grand Conseil a par deux fois voté de manière quasi unanime des projets de loi qui traitent précisément de cette fusion-là, pas de l'encouragement des fusions de manière générale, mais de la fusion du Grand Fribourg. Il a donc inséré dans la loi cantonale sur l'encouragement des fusions un chapitre particulier pour encourager la fusion du Grand Fribourg. Le premier vote décisif a été voté à 99 votes contre une au Grand Conseil, cela veut quand même dire que pratiquement tous les députés de ce canton sont conscients que ce projet est éminemment important, non pas juste pour faire plaisir aux habitants de la ville mais pour servir les intérêts du canton.

Le Conseil d'Etat partage bien sûr cette vision puisque c'est lui aussi qui a présenté ces projets de loi au Grand Conseil. Il ne s'est d'ailleurs pas contenté de présenter ces projets de loi, il a été représenté par trois Conseillers d'Etat lors de toutes les séances d'information sur le projet de fusion du Grand Fribourg dans toutes les communes de périmètre ces dernières semaines. Cela veut quand même dire que le Conseil d'Etat a reconnu cette importance. Cela est assez unique en Suisse qu'un projet de fusion, même s'il est aussi important, soit soutenu de telle manière par l'Etat sans parler bien sûr du soutien financier très important qui va être à la clé de ce projet.

Il s'agit d'un processus démocratique et participatif, ce qui le distingue aussi de nombreux autres projets qui ont eu lieu en Suisse où normalement, que cela soit dans notre canton ou ailleurs, les projets de fusion sont élaborés par les membres de l'Exécutif des différentes communes concernées. C'est après avoir travaillé aussi avec des mandataires, externes peut-être, mais durant un certain temps que l'on aborde la population, éventuellement aussi avec des votes consultatifs ou des processus participatifs. Ce n'est en tout cas pas usuel de créer une Assemblée constitutive élue par le peuple qui travaille pendant plus de deux ans sur un projet comme celui-là. Il s'agit là aussi d'un élément qui distingue ce processus de fusion.

Je ne vais pas répéter les arguments évoqués par le Président de la Commission de fusion, le Conseil communal les partage. Tout particulièrement celui de faire entrer la Ville de Fribourg, si ce projet de fusion réussit, dans la "ligue" des dix plus grandes villes de Suisse. Là encore, il ne s'agit pas du simple plaisir de figurer sur un podium ou sur un ranking, là il s'agit tout simplement de faire partie des villes qui sont entendues au niveau de la Confédération lorsque l'on négocie avec des régies fédérales, avec les CFF, avec la Confédération ou les offices fédéraux. Eh bien qu'on le veuille ou non, c'est une évidence, une réalité, les dix plus grandes villes de Suisse ont un autre poids.

Der Gemeinderat ist ebenfalls der Meinung, dass die Position der deutschen Sprache noch verstärkt werden könnte. Er hat zur Kenntnis genommen, dass die konstituierende Versammlung die ursprüngliche Absicht – die deutsche Sprache in der neuen Gemeinde als Amtssprache einzuführen – zurückgenommen hat und die pragmatische Zweisprachigkeit, so wie sie heute in der Stadt Freiburg gelebt wird, auch in der neuen Gemeinde beabsichtigt weiter zu führen. Der Gemeinderat vertritt die Ansicht, dass dies ein guter Start ist aber noch Verbesserungspotential vorhanden ist. Ob jetzt am Schluss die deutsche Sprache Amtssprache wird oder nicht, der Gemeinderat möchte, dass die Stadt Freiburg in absehbarer Zeit die grösste zweisprachige Stadt der Schweiz wird.

Il convient aussi de rappeler qu'il s'agit d'un vote consultatif et pas du vote final. C'est bien pour cela que ce vote consultatif a été décidé. Il comportait des risques, il comporte aussi des inconvénients de faire un vote consultatif et de ne pas foncer directement jusqu'au vote final. Mais l'avantage de ce vote consultatif, c'est de permettre justement d'ouvrir à ce stade la discussion aussi avec le peuple et d'entendre peut-être les améliorations, le potentiel d'amélioration de ce concept de fusion, les points d'attention et de mettre à profit l'année qui suivra, c'est-à-dire à partir de maintenant jusqu'à fin 2022, jusqu'au vote final, pour modifier encore certaines choses qui pourraient être perfectibles. Ceci juste pour répondre à M. R. Casazza, c'était exactement le but. Donc votre intervention, que l'on pourrait presque entendre comme une plaidoirie contre le projet de fusion, je préfère l'entendre comme une plaidoirie pour une amélioration éventuelle du concept de fusion. Je suis assez surpris du ton de votre intervention parce que, encore une fois, ce concept de fusion a été élaboré avec un processus bien plus approfondi que la plupart des autres processus en Suisse.

Le Conseil communal comprend les craintes des communes voisines. Il les prend aussi au sérieux. Il a durant tout le processus, depuis le début, considéré les représentants des communes voisines comme des partenaires dignes de respect et il les a traités ainsi. Ainsi, certaines déclarations que l'on a entendues sont tout simplement fausses.

M. R. Fessler, pour revenir sur la position du groupe Le Centre/PVL, cet argument d'une soi-disant administration sur-dotée ne vaut pas grand-chose parce que l'on peut faire dire à des chiffres ce que l'on veut. Ce n'est pas une science exacte de comparer l'effectif d'une commune et de le mettre en ratio avec le nombre d'habitants. Je crois que si on prend ce travail-là au sérieux, on le fait de manière un peu plus minutieuse et on examine de manière sérieuse quels sont les éléments qui sont intégrés dans ce genre de rapport. Ces arguments-là ont été avancés par certains adversaires de la fusion à l'emporte-pièce et sans analyse véritable.

Finalement, M. D. Papaux, on peut vous répondre en quoi consiste un centre fort. C'est justement une ville qui figure parmi les dix plus grandes villes de Suisse, je l'ai déjà dit. C'est aussi une ville, comme l'a dit d'ailleurs un intervenant à Grolley, M. Hubert Dafflon, qui est intervenu en faveur du vote consultatif pour sa commune et qui a demandé que sa commune intègre le périmètre du processus de fusion, et pourquoi l'a-t-il fait? Il a tout simplement expliqué de manière très pertinente que chacune des communes actuellement doit essayer de gérer sur son territoire, avec son nombre d'habitants, et avec les moyens qu'il a, tous les défis qu'une commune rencontre. Que cela soit de trouver un endroit pour la déchetterie, trouver des endroits où on peut placer les habitants en garantissant une certaine qualité de vie, trouver des zones d'activité où cela ne dérange pas trop les habitants mais où c'est aussi accessible, etc. Et aujourd'hui, si on imagine que l'on peut planifier tout ceci sur le territoire de toutes les neuf communes, et bien cela sera beaucoup plus facile, surtout beaucoup plus efficace et beaucoup plus pertinent pour tous les habitants du périmètre. C'est ça un centre fort. A part cela, je peux vous rassurer M. D. Papaux, les habitants des autres communes sont toujours les bienvenus au centre-ville, ils l'ont toujours été et ils le seront toujours.

Je crois que j'en ai terminé ainsi et c'est donc sans surprise que le Conseil communal, de manière unanime et claire, vous recommande de voter oui le 26 septembre.

B. Vote sur la question: "Sur la base du concept de fusion, souhaitez-vous que votre commune poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg, comme partie intégrante du périmètre définitif du projet? // Wünschen Sie, dass Ihre Gemeinde auf der Grundlage des Fusionskonzepts den Fusionsprozess von Grossfreiburg als Teil des definitiven Einzugsgebiets des Projekts fortsetzt?"

Le Président. L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons dès lors passer au vote.

Vote d'ensemble

Le Conseil général souhaite par 67 voix contre 1 et 1 abstention, que la Commune de Fribourg, sur la base du concept de fusion, poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg, comme partie intégrante du périmètre définitif du projet.

Ont voté Oui: 67 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

A voté Non: 1 Collaud Gérald (CG-PCS)

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (PA)

4. Election d'un-e scrutateur/trice en remplacement de M. Alain Maeder

Le Président. Je vous informe qu'en vertu de l'article 55 RCG, je limiterai le temps de parole pour les présentations des candidatures à deux minutes comme cela se fait jusqu'à présent. Ceci est également valable pour le point 5 de l'ordre du jour.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a le plaisir de vous proposer comme candidate scrutatrice Mme Anne Butty Revaz qui est élue Conseillère générale depuis ce printemps dans notre groupe. Elle a œuvré comme scrutatrice suppléante, est consultante en éducation et se ravit de reprendre le flambeau de M. A. Maeder.

Le Président. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Ce n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Anne Butty Revaz est proclamée élue sans scrutin au poste de scrutatrice.

Je vous félicite. (Applaudissements).

5. Election d'un-e scrutateur/trice suppléant-e en remplacement de Mme Anne Butty Revaz

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Wir freuen uns ihnen die Kandidatur von Frau Ana Teresa Fontes Martins vorzuschlagen. Frau A. Fontes Martins wurde ebenfalls im Frühling in unseren Rat gewählt. Sie ist assistante sociale en milieu médicalisé und präsidiert die GLP Freiburg. Ich danke ihnen für die Unterstützung dieser Kandidatur.

Le Président. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

Rugo Claudio (PA). Je rappelle au Conseil général que le Parti des Artistes laisse les dix premières places dans les Commissions et aussi au niveau des scrutateurs, donc il ne va pas se présenter. On est à la troisième élection, il reste donc sept après quoi le Parti des Artistes se présentera. Montrez aussi au niveau des groupes que vous acceptez les minorités. Vous voulez accepter les minorités au niveau des communes, mais dans votre propre Conseil, vous n'arrivez même pas à respecter la loi qui consiste à donner le pourcentage des Commissions en fonction des élections. A ce niveau-là, le Parti des Artistes a entièrement droit à une place dans une Commission.

Le Président. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Ce n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Ana Teresa Fontes est proclamée élue sans scrutin au poste de scrutatrice-suppléante.

Je vous félicite. (Applaudissements).

6. Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) – Message n° 4

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Sans m'étendre sur le fondement de cette ARS, je rappellerai simplement que la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, adoptée en 2013, a donné un délai de cinq ans aux cantons pour adapter leur législation. La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions, la LATeC, a été révisée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette loi rend l'aménagement régional obligatoire et a pour objectif un renforcement du poids des régions dans la planification territoriale en cohérence avec les nouveaux impératifs fixés par le droit fédéral en matière de planification à l'échelle supra-communale. La LATeC impose ensuite aux districts d'établir un plan directeur régional dans un délai de trois ans après l'adoption du plan directeur cantonal par la Confédération. Ce délai échoit le 19 août 2023.

La LATeC exige par ailleurs désormais, à son article 25, que les communes d'une même région se regroupent en une association de communes pour réaliser leurs tâches d'aménagement régional, et donc adopter un plan directeur régional.

Nous devons donc ici adopter les statuts de cette association de communes, qui regroupe toutes les communes de notre district, comme cela existe dans les autres districts, d'ailleurs. Il y a lieu ici de regretter que l'ancienne Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional, constituée en 1974 déjà, a été dissoute au printemps 2008.

Bref, nous voilà donc saisis des statuts de cette nouvelle association des communes de la Sarine. Et comme pour toutes les questions relatives aux associations de communes, nous ne pouvons qu'accepter ou refuser les statuts en question; il n'est donc absolument pas possible d'en changer une virgule. Par ailleurs, ces statuts vont devoir être adoptés par toutes les communes de la Sarine d'ici la fin de cette année – plusieurs les ont d'ailleurs déjà adoptés.

La Commission s'est enquis du futur budget de cette nouvelle ARS. La réponse précise n'a pas pu nous être donnée, dans la mesure où le budget en question n'est pas encore connu. En revanche, il a été indiqué que, contrairement à l'Agglo, qui élabore des projets d'agglomération qu'elle doit soumettre ensuite à la Confédération, ce ne sera pas le cas pour l'ARS – le budget de fonctionnement de l'ARS sera donc moins important que celui de l'Agglo. Qui plus est, le secrétariat de l'ARS sera tenu par le personnel en place déjà pour l'Agglo, en raison des synergies évidentes qui peuvent être trouvées.

C'est d'ailleurs un état d'esprit qui habite l'entier de la réflexion en lien avec la création de cette ARS: rechercher des synergies, refuser les doublons, ce qui a été concrétisé par une collaboration très rapprochée entre l'ARS, l'Agglo et les autres organismes régionaux existants, sous forme de mandats ou d'offres de service.

S'agissant des projets eux-mêmes, il convient d'indiquer que le fonds d'investissement initialement imaginé, dans une première version de statuts de 2012, avait provoqué le refus d'adoption des statuts par un tiers des communes. Aussi, les projets seront désormais financés projet par projet, selon la répartition prévue à l'article 24, en fonction du seul critère de la population légale.

C'est ainsi que la Commission a préavisé favorablement l'adoption des statuts de cette ARS par 6 voix pour et 3 abstentions, et qu'elle vous invite à les soutenir également.

Steiert Thierry, Syndic. Je vais être relativement bref dans la mesure où Mme la Présidente de la Commission financière a énuméré plus ou moins toutes les raisons et les motifs qui ont conduits le Conseil communal à vous présenter ce Message à l'instar de toutes les autres communes du district de la Sarine.

Je rappelle simplement que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) prévoit l'obligation pour les régions d'établir un plan directeur régional dans un délai de trois ans dès l'approbation du nouveau plan directeur cantonal par la Confédération. En l'espèce, la Confédération a approuvé le plan directeur cantonal le 1^{er} mai 2019 et le 19 août 2020. Partant, le district de la Sarine dispose d'un délai au 19 août 2023 pour établir son plan directeur de la Sarine. Conformément à l'article 25 de la LATeC, les communes d'une même région, se groupent en une communauté dotée de la personnalité morale de droit public en vue de réaliser les tâches d'aménagement régional. Les plans directeurs régionaux doivent ainsi être élaborés par une association de communes constituée en application des articles 109s de la loi sur les communes, dans la mesure où la réalisation d'un tel plan liant les autorités entre-elles implique une collaboration entre les communes qui comporte un engagement important et durable. De plus, les plans directeurs régionaux doivent être adoptés par une association de communes, conformément à l'article 31 LATeC.

Cela étant dit, la question de la coordination de ce plan directeur régional avec celui de l'Agglomération, qui est également un plan directeur régional mais à une échelle un peu plus petite et dépassant légèrement les frontières du district, a été traitée par l'organisation de projet, donc la Conférence régionale de la Sarine avec l'Agglomération, ce qui a conduit à un processus qui est décrit sur les pages 5 et 6 de votre Message et qui montre bien que l'on a cherché à atteindre une efficacité maximale dans ces travaux et à ne pas faire de doublons dans ces planifications.

Pour ce qui concerne l'entrée en matière, je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter. J'interviendrai volontiers sur les statuts eux-mêmes si des questions devaient surgir.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Die Fraktion der Mitte/GLP hat die Botschaft zur Konstituierung des Regionalverbands des Saanebezirks mit Interesse zur Kenntnis genommen und empfiehlt aus pragmatischen Gründen die vorläufige Rückweisung an den Gemeinderat. Wir danken dem Gemeinderat für die geleistete Arbeit und für die Bestrebungen, im Saanebezirk ein Forum zur gemeindeübergreifenden Zusammenarbeit zu schaffen. Die Stadt Freiburg war immer ein Motor der Entwicklung in unserer Region. Sie ist dies als Kantonshauptstadt mit ihrer herausragenden Position als Zentrumsgemeinde der politisch verfassten Agglomeration und als wichtigste Partnerin im Prozess der Fusion von Gross-Freiburg. Meine Damen und Herren, wir stehen vor einem Schlüsselmoment im Fusionsprozess. Unsere Fraktion freut sich, dass die Bevölkerung der neun beteiligten Gemeinden erstmals zur konkreten Frage konsultiert wird. Wir haben schon vor über zehn Jahren nach einer engen Beteiligung und intensiven Mitwirkung der Bevölkerung gerufen. Das kommt jetzt gut. Umso mehr freut es uns, dass wir nach über 15 Jahren, jetzt am Punkt sind und wir werden uns mit voller Überzeugung für diese Fusion einsetzen.

Mesdames et Messieurs, concentrons-nous d'abord sur ce projet de fusion et faisons-le avec conviction et de manière convaincante. Notre groupe est d'avis que l'adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine intervient trop tôt au vu du défi qui nous attend le 26 septembre et par la suite. Mettons d'abord en voie la fusion, puis regardons vers l'avenir qui se présentera, nous l'espérons, sous d'autres auspices. L'Association Régionale de la Sarine est un projet pour lequel le Comité de pilotage s'est accordé un certain temps pour finaliser les bases légales, pour ne pas dire un temps certain. Notre groupe est d'avis que la Ville peut sans autre laisser passer encore quelques mois dans le dossier de cette association.

Pourquoi cette proposition de renvoi qui se veut bien entendu seulement temporaire?
Comme je l'ai souligné, nous aimerions:

- Premièrement que la Ville mette toute son énergie et concentre tous ses efforts sur le processus de fusion dans l'immédiat.
- Deuxièmement, et M. le Syndic a abordé ce sujet, nous attirons l'attention sur le fait que le périmètre de fonctionnement de l'Association ne correspond que de manière très approximative aux besoins structurels de la ville.

Avec l'Agglomération dont le périmètre est également, et à juste titre, jugé trop petit, nous disposons d'un organe de collaboration qui est bien plus adapté aux besoins spécifiques et géographiquement définis de la capitale. La base légale de cette Agglomération est en train d'être révisée, notamment sur l'impulsion des députés de la ville. Il n'est, à notre avis, pas judicieux de progresser dans le dossier de l'Association sans avancer dans celui de l'Agglomération. Ce d'autant plus que la vision d'une Agglomération élargie nous paraît correspondre bien davantage à ce dont la ville a besoin en matière de collaboration intercommunale.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, dies ist auch deshalb unsere Meinung weil der funktionale Kooperationsperimeter der Stadt Freiburg sich längst nicht auf den Saanebezirk beschränkt und auch nicht auf den ganzen Saanebezirk ausdehnt. Das Einzugsgebiet der Stadt umfasst weite Teile des Saanebezirks, aber nicht alle, und greift weit in den Sensebezirk und bis in den Seebezirk aus. Wir wissen noch nicht ob dies der Perimeter der künftigen Agglomeration sein wird, wenn diese von einer demokratisch verfassten Zwischenebene zu einem reinen Gemeindeverband wird. Darum scheint es uns auch verfrüht hier im Bezirk einen alternativen Verband zu schaffen, der sich anschliessend mit der Agglomeration neu koordinieren muss.

- Drittens beantragt unsere Fraktion die Rückweisung als temporärer Marschhalt weil der Lenkungsausschuss bisher keinen Finanzplan vorgelegt hat. Wie von der Finanzkommission und ebenfalls vom Gemeinderat bedauert, fehlt uns damit ein zentrales Element zur Beurteilung der geplanten Zusammenarbeit. Wir möchten sie darum bitten die Vorlage zurück zu weisen um damit die notwendige Zeit zu schaffen, dass die Verantwortlichen des künftigen Regionalverbands den Gemeinden eine finanzielle und finanzpolitische Entscheidungsgrundlage übermitteln können.

Imaginez-vous que les autorités soumettent un projet de statuts similaires aux futures communes de l'agglomération révisée en Sarine, Singine et dans le Lac? Et imaginez-vous qu'ils le font sans plan financier, ni budget de fonctionnement provisoire, et sans calculs des implications sur les finances communales? Je vous laisse deviner le résultat de l'opération, mais peut-être ai-je posé la question de la mauvaise manière. En effet, je suis convaincu que si les autorités soumettaient un tel projet aux communes partenaires, elles mettraient tout en œuvre pour disposer des chiffres, des calculs et des prévisions nécessaires avant de convaincre les communes. Notre groupe ne voit pas d'obstacles à ce que notre district procède de la même manière. Au contraire, la collaboration intercommunale dans notre région mérite bien de partir sur les meilleures bases en toute transparence et avec les soins particuliers qui caractérisent notre action pour [Le temps de parole étant écoulé, l'enregistrement s'est arrêté].

Rapport du groupe socialiste

Jordan Marine (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du Message n° 4 concernant l'adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

En introduction, il est bon de rappeler que le district de la Sarine est le seul district du canton à ne pas avoir d'association de communes. Le groupe socialiste estime alors qu'il est grand temps de se mettre au diapason. Rappelons également que les statuts qui nous sont proposés permettent le maintien du district dans sa forme actuelle. Le groupe socialiste est cependant critique sur certains points.

- 1) En termes financiers, cela a été souligné tout à l'heure, il regrette qu'il n'y ait pas eu d'ébauches de budget pour les coûts de fonctionnement. Le groupe socialiste reste cependant serein sachant que ces coûts seront répartis en 30 communes et qu'au vu des synergies trouvées avec l'Agglomération en termes de partage de locaux et de personnel notamment, il semblerait que le budget ne sera pas excessif.
- 2) Une autre question que le groupe socialiste s'est posée est de savoir ce qu'il se passerait si l'une des communes de la Sarine refusait de monter à bord. Cette question est actuellement restée en suspens.
- 3) Nous aurions par ailleurs souhaité lire dans les statuts la possibilité d'instaurer une Commission permanente d'aménagement du territoire. Cela aurait clairement été un plus pour le fonctionnement de cette ARS.
- 4) Le groupe socialiste a également relevé un antagonisme entre l'article 2 "Toutes les communes du district de la Sarine sont membres de l'association et constituent la 'Région Sarine'" et l'article 31 alinéa 1 "Une commune peut sortir de l'Association pour la fin d'une législature moyennant un préavis de deux ans, donné par écrit au comité de direction". Le groupe socialiste encourage dès lors le Conseil communal à éclaircir cette contradiction qui n'est peut-être qu'apparente.
- 5) Elaborés étroitement et en parallèle au projet d'agglomération de 4^{ème} génération, ces statuts auront par contre pour avantage de réunir les différentes communes de la Sarine pour favoriser son développement dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du développement économique, de la préservation du patrimoine et du tourisme. Relevons au passage que nos districts comptent une grande richesse du point de vue touristique qui jusqu'à maintenant n'est actuellement pas assez exploitée.

En conclusion, même si certains points restent encore non pas obscurs mais plutôt incertains, le groupe socialiste estime dans sa très grande majorité que ces statuts sont nécessaires, d'autant plus que ce règlement devra être mis sous toit au plus tard en août 2023, comme il a été rappelé par la Présidente de la Commission financière et notre Syndic.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller Christophe (UDC). En 1999, dix communes ont posé les premiers jalons de l'Agglomération de Fribourg. Après presque dix ans de travail, celle-ci est fondée en 2008 et a un fonctionnement unique en Suisse. Ce n'est pas parce que aucune autre agglomération a repris le système que celui-ci est mauvais.

Il a certes de nombreux défauts, mais il a le mérite d'être démocratique.

Le Message n° 4 que l'on nous présente aujourd'hui va définitivement signer l'arrêt de mort de l'Agglomération. Contrairement à la future association de communes, les délégués de l'Agglomération sont élus par le législatif et son fonctionnement est nettement plus transparent et démocratique que celui d'une association de communes. D'ailleurs, un bon nombre des députés qui ont souhaité la fin de l'Agglomération le 21 août 2020 sont également membres

d'un exécutif communal. Il faut que le législatif garde le peu de pouvoir, qu'il a sur l'aménagement du territoire et ce semblant de pouvoir nous l'avons via l'Agglomération.

De plus, comment peut-on coordonner l'aménagement de la ville de Fribourg en ne considérant aucune commune singinoise ou lacoise? On ne peut pas laisser tomber les 13 ans de travail de l'Agglomération et du jour au lendemain retirer Düdingen de la planification. Si la volonté est vraiment d'instaurer une association de commune, il est impératif d'y inclure les communes voisines, y compris celles des autres districts.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC n'est pas du tout satisfait de ce Message et demande le renvoi, afin que l'on puisse nous présenter des statuts dignes du 21^e siècle, c'est-à-dire notamment avec le langage épïcène. Nous demandons également à ce que les délégués soient élus par le Conseil général et qu'un délégué ne puisse pas être remplacé. Bref, nous demandons un minimum de démocratie et d'égalité.

Quand nous lisons le point 1 Généralités: "Dans les présents statuts, les termes désignant les titres et les fonctions sont entendus autant au féminin qu'au masculin", on peut croire que les statuts sont encore plus anciens que l'Agglomération.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s salue l'avancée de ce dossier qui a pris au fil des années la forme d'un serpent de mer. Le délai imposé par la LATeC, soit août 2023 ne nous offre qu'une marge de manœuvre restreinte. Le groupe Vert·e·s trouve que c'est tant mieux car les statuts sont finalement bien ficelés.

A la suite de l'échec de 2012, il a été intelligemment tenu compte des écueils du passé. Il semble désormais acquis pour tout le monde qu'il est plus judicieux, c'est même une contrainte légale, de se coordonner sur un certain nombre de dossiers comme la mobilité, l'urbanisation, le développement économique ou le tourisme. Mettre en commun un certain nombre de ressources, leur mutualisation, permet des avancées importantes et évite finalement un gaspillage inutile de moyens financiers, de terrains ou d'énergie.

Les autres avantages mentionnés par mes collègues ont déjà été entendus.

Vous me permettez d'émettre une petite remarque sur la forme du Message. Je dois avouer que j'ai peut-être entamé la lecture de ce Message avec un peu trop de légèreté. Je n'étais en effet pas prêt à digérer cette avalanche de sigles et d'acronymes. J'aurais pourtant dû être plus attentif, étant donné qu'il y en avait déjà un dans le titre. Au final, je me dis, à l'instar de plusieurs collègues avec qui j'ai pu discuter, qu'il aurait pu être utile soit de limiter le nombre de ces sigles et acronymes et/ou peut-être de glisser un petit glossaire au début du document pour en faciliter la lecture.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le Message n° 4 concernant les statuts de l'ARS et vous fait part des remarques et questions suivantes:

- 1) Nous sommes étonnés par le timing de cet objet qui nous est soumis à deux semaines de la votation sur la suite ou non du processus de fusion par les neuf communes sarinoises formant le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Le résultat du 26 septembre 2021 aura des répercussions non négligeables sur le traitement de l'aménagement du territoire par la future commune.

Nous sommes également dans le flou concernant l'avenir de l'Agglomération de Fribourg et sa transformation en une association des communes décidée par le Grand Conseil, à la hâte un peu, à la suite d'un recours pendant devant le Tribunal fédéral.

- 2) Nous souhaitons connaître la répartition des coûts du mandat du bureau Archam & Partenaires SA, à Fribourg, de 805'000 francs (page 6 du Message) entre les travaux d'établissement du PA4 et le PDR Sarine.
- 3) Concernant le projet des statuts à proprement parler, nous relevons les carences suivantes:

Article 7⁴: Le mode de nomination des délégués par le Conseil communal n'est pas défini.

En l'absence de l'introduction d'une véritable délégation de compétences en matière d'aménagement au Conseil général des grandes communes par le législateur cantonal, la réglementation telle que prévue aux alinéas 4 et 5 restera un exercice alibi.

Article 9: La tâche principale de l'association, à savoir l'adoption des plans directeurs régionaux, n'est mentionnée qu'à la lettre n), à savoir loin derrière des règles d'organisation. Le financement de projets selon l'article 24 alinéas 2 à 4 ne figure pas dans les compétences de l'assemblée des délégués.

Article 24³: La définition d'un intérêt particulier pour justifier une clé de répartition spéciale est, comme on dit en allemand, un "Gummibegriff". Sous la lettre b), il manque les avantages sportifs.

Article 24⁴: La clé de répartition pour la Commune de Fribourg qui veut construire, par exemple une piscine de 50m, est pénalisante, car elle va payer plus de 50% des coûts de construction alors qu'elle ne dispose pas de plus de la moitié des délégués (art. 7 al. 2) et qu'elle va payer à elle seule les frais de fonctionnement importants d'une telle infrastructure.

Pour le groupe libéral-radical, la notion de projets dignes d'être soutenus par l'Association doit être définie autrement et la clé de répartition des coûts de financement doit tenir compte de l'intérêt de tout le district.

Notre groupe déplore également que la constitution d'un fond d'investissements qui figurait dans le projet des statuts de l'association à buts multiples de 2012 a été abandonnée. Sans ce fond d'investissements, des projets importants pour le développement du district, comme des infrastructures sportives, ne se réaliseront pas.

En résumé, les statuts de l'ARS, de par leur timing, le déficit démocratique dans la désignation des délégués, du manque d'un fond d'investissements et d'une clé de répartition des dépenses adaptée à des projets dignes d'être réalisés, incitent notre groupe, en fonction des réponses données par le Conseil communal, de demander à son tour le renvoi du Message n° 4.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Mes collègues socialistes et du groupe Vert-e-s ont déjà fait part de la plupart des réflexions que nous pouvons faire au sujet de ces statuts et le groupe CG-PCS approuvera les statuts.

Rugo Claudio (PA). Le Message n° 4 est ce type d'écrits visant à décourager l'élan du novice et rapetisser, amoindrir les volontés politiques des plus férus, voire à réduire les ardeurs tel un encéphalogramme après que le son de la machine ne se fasse plus entendre. Est-ce une intention délibérée ourdie dans les coulisses des différentes instances? ARS, PDR, LAT, l'Agglo, la SDDS, CRID, PAD, PDR, LATeC et j'en passe. Et puis, pour ne pas laisser la partie suisse allemande, ce texte était déjà imbuvable en français, je ne me suis donc pas attardé à lire la partie en allemand mais je vous donne quand même trois abréviations RPG, RPBG, MWST, etc. J'en avais déjà touché un mot à mon préopinant qui m'a piqué l'idée donc je ne vais pas insister là-dessus. Par contre, je trouve que souvent les Messages contiennent des paraphrases. Quand j'ai lu plus ou moins la moitié des textes, tout d'un coup je me rends compte que les lois se trouvent après et puis c'est presque du mot à mot, donc c'est de la paraphrase et pour moi il faudrait éviter de rallonger les Messages pour le plaisir de l'écriture.

En lisant attentivement les abréviations, j'ai même cru au miracle de la résurrection du PDC. Mais non, il s'agissait du plan directeur cantonal.

Page Maurice (CG-PCS). J'aimerais aussi partager un peu ce malaise envers ce Message. Je rejoins bien les arguments soit de M. B. Altermatt, soit de M. C. Giller. Je crois que la priorité est clairement la fusion, c'est beaucoup plus important et ce sera beaucoup plus décisif. Ce n'est pas que j'ai quoi que ce soit contre les communes du district, mais vraiment là on est dans quelque chose qui n'est pas du tout démocratique encore une fois. On rajoute une couche à l'Agglo, à la fusion, on s'y perd complètement. Et effectivement, je pense que ce n'est pas la bonne voie. La bonne voie, mais ça évidemment personne n'a le courage de le faire, serait de réfléchir une fois sérieusement au niveau du Grand Conseil à la question de la définition du territoire dans ce canton, au rôle et à la place des districts, ainsi qu'au rôle des préfets. Mais ça, évidemment, c'est une discussion d'une autre envergure que personne n'a jamais osé aborder jusqu'à présent alors que ces districts datent de 1803. C'est peut-être le moment d'y réfléchir. Pour ces raisons, je demanderai aussi le renvoi pour que l'on s'offre cette possibilité de voir quelque chose d'autre.

Steiert Thierry, Syndic. Tout d'abord, j'aimerais brièvement revenir sur les arguments qui ont été avancés par les intervenants qui demandent le renvoi de ce Message. Evidemment que l'on peut argumenter dans le sens où il faut d'abord attendre le résultat du vote consultatif sur la fusion, peut-être même le vote final, aussi attendre que l'on ait terminé les travaux de refonte de l'Agglomération. A ce titre-là, j'aimerais rappeler une fois de plus qu'il ne s'agit pas de la mort de l'Agglomération, il s'agit tout simplement de la transformer et d'en faire la même chose que

les 40 autres agglomérations de notre pays qui fonctionnent très bien avec une forme d'associations de communes ou une autre forme mais moins lourde que celle que l'on a aujourd'hui. Bien sûr si on raisonne ainsi, plutôt que de travailler en parallèle sur plusieurs projets qui sont interdépendants et qui vont faire avancer notre canton et notre aménagement régional, alors évidemment on se projette peut-être dans la prochaine décennie voire au-delà parce que l'on n'aura pas terminé le premier projet dans cinq ans et puis on continuera avec le prochain. Non, sérieusement, on doit pouvoir coordonner ces choses, même si c'est parfois difficile à comprendre, mais ce sont des choses qui se déroulent en parallèle. La législation cantonale existe, elle a été adoptée et elle a exigé un délai de deux ans qui échoit au mois d'août 2023.

Je peux en même temps répondre à une des questions qui avait été posée par la représentante du groupe socialiste. Quid si une commune refuse ces statuts? Alors, c'est simple. Le projet effectivement ne verrait pas le jour puisqu'il requiert l'unanimité de toutes les communes du district de la Sarine pour pouvoir entrer en force. La loi prévoit aussi un délai de deux ans pour le canton qui va tout simplement se substituer aux organes du district et qui va imposer au district de la Sarine le plan directeur qu'il jugera bon et pas celui que le district jugera bon. Voilà ce qui va se passer si on continue de mettre des freins au projet du district.

Finalement, je crois que j'ai répondu aux essentiels arguments qui ont été avancés en faveur de la fusion.

Je reviens sur l'argument avancé par M. M. Page. Vous avez raison, M. B. Altermatt également en a aussi parlé des structures territoriales. Elles sont ce qu'elles sont. Bien sûr que l'on souhaiterait pouvoir intégrer Guin dans cette Association Régionale de la Sarine (ARS). Toutefois, Guin fait partie du district de la Singine. C'est justement la raison pour laquelle le travail d'élaboration du plan directeur régional au niveau de l'ARS est coordonné avec celui de l'Agglomération qui comporte, lui, la commune de Guin. Ces travaux-là sont bien sûr plus lourds que si on avait des structures territoriales qui ne seraient plus celles de 1803 mais qui seraient adaptées aux réalités du XXI^{ème} siècle. Je vous rappelle qu'il y a eu une tentative de remettre en question ces structures territoriales, notamment à l'époque de la révision totale de la Constitution cantonale - où malheureusement le courage n'a pas été suffisamment développé au niveau de la Constituante – et par la suite non plus au Grand Conseil. Je serais le premier à vous soutenir mais ici on n'est pas au Grand Conseil. Ce n'est pas le bon endroit pour remettre ces choses en question.

J'aimerais terminer par vous dire que si vous renvoyez ce Message, vous donnez un signal à tout le canton et à toutes les autres communes du district qui, elles, ont adopté ce Message avec une quasi-unanimité, voire totalement unanimement, que la Ville de Fribourg avance avec le frein à main tiré. Et c'est en même temps cette même Ville qui veut tendre la main aux autres communes pour créer ensemble un centre cantonal fort et pour renforcer ce canton. C'est vraiment le plus mauvais signal que l'on pourrait donner à tout le canton de renvoyer et de remettre en question ce projet de statuts.

Le Président. Nous sommes saisis de quatre demandes de renvoi. Je vous rappelle que si la demande de renvoi n'est pas motivée, vous devez le faire conformément à l'article 54 alinéa 1, lettre b du RCG.

M. C. Giller, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Giller Christophe (UDC). Oui, M. le Président, je la maintiens.

Le Président. M. B. Altermatt, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Oui, M. le Président.

Le Président. M. J.-P. Wolhauser, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Oui, M. le Président.

Le Président. Il y avait encore une demande de renvoi de M. M. Page, à titre individuel.

M. M. Page, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Page Maurice (CG-PCS). Il ne s'agissait pas d'une demande de renvoi, M. le Président.

Le Président. D'accord, merci pour cette précision.

Nous allons voter sur ces demandes de renvoi du Message n° 4.

Moussa Elias (PS). Je m'excuse, M. le Président mais pour moi ce n'est pas très clair. Avec le renvoi, on va dire exactement ce qui est demandé de la part du Conseil général. J'aimerais bien entendre concrètement ce qui est demandé de la part du Conseil général avec les différents renvois qui ont été déposés. Cela doit être nécessairement indiqué lorsque l'on fait une demande de renvoi.

Je me réfère ici à l'article 54 RCG qui dit: les propositions de renvoi indiquent les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter. J'aimerais donc savoir ce que le Conseil communal doit réexaminer, modifier ou compléter dans le présent Message.

Le Président. Je vais donc demander aux personnes qui ont proposé une demande de renvoi d'indiquer à nouveau ce qu'ils demandent au Conseil communal dans le sens de ce que M. E. Moussa vient de préciser.

Giller Christophe (UDC). Comme dit dans mon intervention, nous demandons:

- d'étudier l'inclusion des communes voisines du district de la Singine et du Lac;
- que les délégués soient élus par le Conseil général et non par le Conseil communal;
- le langage épïcène dans les statuts.

Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL). Nous aimerions que le Conseil communal demande aux organes qui pilotent cette mise en place un Plan financier, des chiffres, des calculs provisionnels qui se rapprochent le plus de ce que l'on peut s'attendre au niveau des coûts de cette Association pour notre ville.

Wolhauer Jean-Pierre (PLR). Dans mon intervention, j'ai cité plusieurs articles. Je les répète maintenant:

- Nous voulons que le mode de nomination des délégués soit précisé. Cela concerne l'article 7 alinéa 4.
- Dans les compétences de l'assemblée des délégués, il manque l'approbation du financement de projets selon l'article 24 alinéa 2 à 4.
- A l'article 24 alinéa 3, nous demandons la précision du terme "intérêt particulier". Nous souhaitons rajouter à la lettre b) de cet article, les avantages sportifs qui manquent.
- Nous souhaitons que l'organe qui a préparé ces statuts revoie le financement, la part de répartition, par exemple, pour la commune pour un important projet.
- Nous souhaitons que la question de la constitution d'un fonds d'investissements soit revue puisque nous pensons que sans ce fonds, cette Association n'arrivera pas à son but.

Le Président. Je demande la réunion du Bureau pour statuer sur la suite de la procédure car nous avons trois demandes de renvoi qui ne sont pas identiques.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 20.28 à 20.32 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le Président. Après consultation du Bureau, je vous informe qu'il n'y aura qu'un vote relatif aux demandes de renvoi.

Steiert Thierry, Syndic. Excusez-moi de reprendre la parole mais j'aimerais quand même préciser une chose. Si une demande de renvoi porte sur une question générale de précision, cela peut être une chose. Cependant, les présentes demandes de renvoi, pour la plupart, portent sur des modifications des statuts. Or, je répète ce que la Présidente de la Commission financière a dit dans l'entrée en matière, et c'est quelque chose qui est formel et pas du droit dispositif, c'est absolument contraignant, ces statuts ne peuvent pas être modifiés. Il d'agit d'un modèle standard qui a été adopté par la Conférence régionale de la Sarine, piloté par la Préfecture. Toutes les communes ont adopté cet avant-projet qui ensuite a été présenté aux assemblées communales, respectivement aux Conseils généraux lorsqu'une commune dispose d'un Conseil général. La grande majorité des communes sarinoises se sont déjà exprimées sur ce projet de statuts et les ont adoptés. Si aujourd'hui vous renvoyez ces statuts au Conseil communal en demandant des modifications de ceux-ci, j'aimerais que vous vous rendiez compte de ce que cela signifie. Cela signifie que vous nous demandez de retourner vers les 3/4 des communes sarinoises et vers la Préfecture pour le pilotage du projet pour leur dire: désolé, la Ville de Fribourg aimerait encore apporter de nombreuses modifications substantielles aux statuts. Cela

2021-2026 – Procès-verbal n° 4a de la séance ordinaire du Conseil général
du 13 septembre 2021

veut dire que toutes les communes qui se sont déjà exprimées dans les assemblées communales et dans les Conseils généraux, et qui ont compris ce processus, contrairement à ces personnes qui demandent aujourd'hui le renvoi, devraient se repencher sur cet objet. Vous imaginez ce que cela va donner. Si je parlais d'un mauvais signal tout à l'heure, j'ai mesuré mes mots mais on aurait aussi pu parler de ridiculiser la Ville de Fribourg devant toute la république.

Vote sur la demande de renvoi

Le Conseil général refuse, par 43 voix contre 23 et 5 abstentions, la demande de renvoi.

Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 23 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la demande de renvoi: 43 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 5 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Examen de détail

Le Président. Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 4.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 47 voix contre 6 et 17 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC; RSF 140.11);
- le Message n° 4 du Conseil communal du 29 juin 2021;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) sont adoptés.

Article 2

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 13 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 47 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 6 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 17 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

7. Règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg - Message n° 5

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Le projet de règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg a un mérite principal: il règle l'utilisation du fonds.

En revanche, il ne décrit aucunement ce qu'est la politique foncière de la Ville, ni quel est son but ou son cadre. Comme relevé en séance, ce règlement ne répond pas formellement au postulat déposé à cet effet en 2015 par Christoph Allenspach, Elias Moussa et plusieurs de nos collègues.

Vous le savez, un règlement communal relatif à la politique foncière active de la Ville de Fribourg avait déjà été soumis à notre Commission en septembre 2020. Après de longues discussions au sein de la Commission, le Conseil communal avait finalement demandé le retrait de ce point à l'ordre du jour de la séance du Conseil général car plusieurs points méritaient une deuxième discussion. Ce premier règlement n'a donc jamais été discuté au sein de notre Conseil, ni d'ailleurs de la Commission spéciale qui avait été désignée à cet effet.

Le règlement soumis ce soir n'est pas du tout du même ordre. Il ne traite en effet que des questions exclusivement financières, voire comptables, liées à ce fonds. Il permet de mettre le cadre nécessaire à la technique d'utilisation de cet argent.

Comment le fonds est-il alimenté? Réponse à l'article 3.

A quoi peut-il servir? Réponse à l'article 4, à payer les coûts de fonctionnement des objets liés aux missions de politique foncière active (PFA) (sauf si c'est une mission de la commune, comme un bâtiment scolaire) et les coûts liés au transfert de propriété d'immeubles. En d'autres termes, le fonds peut servir à payer: des frais d'expertise, des frais de notaires, le coût d'un bureau externe pour des questions de stratégie, les frais d'inscription au Registre foncier, les coûts de fonctionnement d'un bâtiment et cela uniquement s'il ne sert pas à effectuer une tâche communale, ou encore les coûts d'un éventuel emprunt contracté pour un achat, etc. Mais le fonds ne peut pas être utilisé pour acheter à proprement parler un bâtiment. Le prix de vente doit être sorti d'une ligne du budget d'investissement de la Commune. Le financement des achats immobiliers continuera donc de dépendre de l'endettement prévu dans le cadre du Plan financier.

Voilà ce que le règlement nous dit. L'idée est donc assez simple: ce fonds permet de mener une politique foncière active même les années de "vaches maigres", dans la mesure où le coût total de l'achat peut être financé par le fonds, sous réserve du prix de vente qui peut être emprunté. Cela permet donc de continuer à faire de la PFA sans toucher au budget de fonctionnement de la Commune.

Dans son Message, le Conseil communal fait référence à la démarche semblable de l'Etat qui, suite à une motion Thévoz/Vial, s'est doté d'un fonds de politique foncière de 100 millions de francs. Pour assurer le fonctionnement de ce fonds, l'Etat a élaboré une loi sur la PFA cantonale, loi qui prévoit à son article 2 le but de cette PFA cantonale, qui est de renforcer la politique de promotion économique et de contribuer au maintien et au développement de l'activité économique sur le territoire cantonal, dans le respect du développement durable.

A la question de savoir ce qu'il en est de la stratégie en matière de PFA, totalement absente de cette nouvelle mouture du règlement, le Vice-Syndic et Directeur des finances, nous a précisé que le Conseil communal était encore en train de la finaliser. Aujourd'hui, le Conseil communal en a défini trois piliers: 1) le logement; 2) le développement économique; 3) les objets à utilité publique. Il travaille actuellement à développer des indicateurs au niveau du logement et du développement économique; le Conseil communal a d'ailleurs prévu trois séances in corpore cet automne pour définir ses objectifs.

Pour plusieurs membres de la Commission, il serait nécessaire de définir, dans le règlement, des buts globaux en quelques phrases, même sans avoir une stratégie détaillée, et cela pour une plus grande transparence. Cela est d'autant plus utile que la Ville semble avoir des buts qui vont plus loin que ceux du Canton. En effet, la politique foncière active cantonale est orientée sur la seule promotion économique, alors que pour notre commune, il s'agit aussi de la maîtrise du foncier dans une certaine proportion.

A cette volonté de faire inscrire les buts dans le règlement, le Vice-Syndic a répondu que tant que la stratégie n'a pas été clairement définie, les buts pourraient encore changer. Par ailleurs, il est de la compétence du Conseil communal d'estimer l'opportunité d'un achat ou d'une vente. Après cela, lorsqu'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente d'un immeuble, chaque objet doit passer devant le Conseil général. Pour le Conseil communal, c'est à cette occasion-là que le Conseil général peut accepter ou refuser ce qui lui est soumis et exprimer ce qu'il souhaite. Il peut également le faire lors de l'examen du Plan financier.

Un membre de la Commission s'est ensuite prononcé contre la possibilité prévue à l'article 3 alinéa 1 lettre b) qui permet de financer le fonds par une éventuelle part d'excédents lors du bouclage des comptes, et ce pour deux raisons:

- l'attribution au Conseil général d'une compétence qu'il n'a pas (à savoir entériner l'attribution d'un excédent qui est de la seule compétence du Conseil communal) d'une part;
- et d'autre part, le fait que cela pourrait être une technique pour lisser le résultat de la commune.

Un amendement visant la suppression de cette possibilité a été présenté, mais n'a pas été accepté (2 voix pour, 5 contre et 2 abstentions).

Cela dit, après discussion, la Commission a décidé de préavisser favorablement ce règlement, mais du bout des lèvres, par 4 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour l'examen du Message sur le règlement d'utilisation du fonds de la politique foncière active de la Ville de Fribourg. Un grand merci au Comité de pilotage PFA pour le travail d'élaboration de ce Message ainsi qu'aux Services concernés.

Le sujet de la politique foncière active (PFA) n'est pas nouveau puisqu'il a déjà été débattu à plusieurs reprises au Conseil général. Il l'a été aussi par la Commission financière, une Commission spéciale, en fin d'année passée lors de la présentation d'un premier Message qui avait été retiré par le Conseil communal pour justement élaborer un règlement purement financier selon les discussions tenues dans des dites Commissions, ou en tout cas leurs recommandations.

Pour rappel, le Conseil communal a mis plusieurs outils en place pour agir sur la politique foncière:

- 1) un Copil PFA dont le but est d'émettre un préavis à l'intention du Conseil communal sur les lignes stratégiques, d'élaborer un règlement d'utilisation du fonds (le sujet qui nous occupe aujourd'hui), et de définir le cahier des charges du nouveau poste de coordinateur immobilier;
- 2) la mise en place d'un poste de coordinateur immobilier dont le recrutement est actuellement en cours;
- 3) une liste exhaustive de tous les immeubles, comprenez ici terrains et bâtiments, en propriété de la Ville avec leurs principales caractéristiques;
- 4) une collaboration avec la Fondation de la Ville en faveur du logement et la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg;
- 5) une ligne dans le Plan financier qui compte actuellement 10 millions de francs visant l'achat d'immeubles, cette ligne devrait passer à 15.2 millions de francs au prochain Plan financier;
- 6) un fonds de politique foncière active qui servira uniquement à couvrir les charges d'exploitation liées aux missions de la PFA.

C'est pour ce dernier outil qu'il convient à présent de mettre en place un règlement qui permettra son utilisation.

Qu'on le veuille ou non, les règles comptables ne permettent pas d'utiliser le fonds pour l'achat puisqu'il s'apparente à une provision et que son utilisation intervient sur le compte d'exploitation. Il s'agit donc d'une écriture comptable qui permet de neutraliser l'impact sur le compte de fonctionnement.

Une politique foncière doit se faire dans un temps très long: 20, 30, 50 ans ou plus pour avoir un réel effet (comme c'est le cas à Bienne par ailleurs). Son utilité est donc avérée pour un sujet qui se veut pérenne dans le temps au-delà des législatures politiques et des fluctuations conjoncturelles (par exemple, une période de budgets déficitaires). Il donne aussi une souplesse d'action à l'exécutif qui peut ainsi intervenir selon les opportunités qui se présentent,

imprévisibles par définition, et dont les coûts ne sont pas planifiables. Sur le marché immobilier, le Conseil communal doit pouvoir agir rapidement, discrètement et avec toutes les informations utiles pour les négociations. Nous en avons par ailleurs besoin dès aujourd'hui puisque plusieurs objets sont actuellement à l'étude.

Concrètement, il pourra servir aux exemples qui ont été énumérés par la Présidente de la Commission financière. Chaque année, le prélèvement sur le fonds sera commenté dans les comptes.

Dans ce sens, le postulat du 30 juin 2015 signé par 20 Conseillers·lères généraux·ales ne répond pas au besoin d'extension du parc immobilier. Pour y répondre, le Conseil communal a trouvé la solution par l'inscription d'un montant au Plan financier, lequel permet de gérer les liquidités de la commune. C'est ce montant, présenté dans la ligne dédiée lors du processus budgétaire, qui est important pour les acquisitions en soi.

Enfin, et je le rappelle, il faut noter que tout achat futur au-delà de 200'000 francs effectué par la Commune devra évidemment toujours être décidé par le Conseil général, et ce pour chaque objet, comme c'est le cas du Message que nous traiterons par la suite. Par ailleurs, il est possible que certaines analyses concluent à une non-acquisition évidemment. Il est donc nécessaire de pouvoir tout de même financer ces expertises.

Dans ses articles, le règlement délimite le cadre d'utilisation, le fonctionnement, la gestion et la surveillance du fonds. Il réaffirme la création du fonds, même si la décision de principe a déjà été prise, son but général, sa dotation initiale et la possibilité de son alimentation et, enfin, son utilisation.

En conclusion, le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter ce règlement afin de pouvoir, dès cette année, utiliser le fonds pour la concrétisation de sa politique foncière active.

Le Président. Comme je vois que nous allons bientôt arriver vers 21.00 heures, je vous propose de faire la pause maintenant, avant de partir dans la discussion générale et continuer dans le processus de ce Message n° 5.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.50 à 21.07 heures.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Moussa Elias (PS). Comme de coutume, c'est avec une très grande attention que le groupe socialiste a examiné le présent Message. Nos débats ont été très nourris. Nous étions parfois partagés, ce qui se comprend aisément vu que, cela a déjà été évoqué, le présent Message répond à tout le moins partiellement à un postulat émanant de nos rangs, d'où mon premier lien d'intérêts. Mon deuxième lien d'intérêts avec le présent Message, c'est ma fonction de

Vice-Président du Conseil d'administration de l'ECAB, établissement qui, en fonction de la politique foncière active menée par la Ville, pourrait ou non se retrouver être un concurrent sur le marché immobilier. Cependant, je m'exprime ici au nom du groupe socialiste.

Comme relevé, notre débat était très nourri au sein du groupe. En effet, à l'instar du Conseil communal, notre groupe estime que la politique foncière active constitue un instrument essentiel pour que la Commune se donne les moyens de réaliser concrètement les buts poursuivis, notamment au niveau de la politique du logement ou le développement de projets d'utilité publique. Ou, pour paraphraser les propos de M. le Vice-Syndic lors des débats sur les comptes 2018, le groupe socialiste partage le constat du Conseil communal selon lequel la politique foncière active constitue une opportunité à saisir pour la Ville. Sous cet angle, notre groupe remercie le Conseil communal d'avoir présenté aussi rapidement le présent Message qui permettra enfin d'utiliser les montants figés depuis 2017 dans ce fonds. Toutefois, une majorité de notre groupe a été déçue par le présent Message estimant que l'opportunité n'a malheureusement pas été saisie.

Premièrement, au niveau formel, le Message n° 5 est d'une qualité que l'on ne peut que qualifier de pas à la hauteur des enjeux et surtout des attentes, et je pèse mes mots. Nous ne souhaitons plus de tels Messages qui passent sous silence tout le passé dans ce dossier, soit en l'espèce, par exemple, le Message n° 54 de la législature précédente qui a finalement été retiré; la création d'une Commission spéciale par le Conseil général, dissoute dans la foulée; le montant de 100'000 francs destiné à octroyer un mandat de définition de la politique foncière active; et j'en passe.

Et surtout, deuxièmement, cette majorité de notre groupe a été déçue par le contenu du règlement qui nous est proposé.

Non, ne vous inquiétez pas, notre groupe a bien saisi la portée limitée du règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active qui nous est présenté avec ce Message et notamment le fait que le volet politique a délibérément été ôté du règlement. Et oui, nous admettons également que la Commission spéciale et ses membres socialistes en premier lieu avaient vivement critiqué à l'époque le Message n° 54, estimant, pour résumer la position, que la barque était trop chargée et que le projet était trop complet. Toutefois, la majorité de notre groupe estime que le présent Message tend vers l'autre extrême, que ce règlement est trop maigre dans la mesure où il ne comporte plus aucun volet politique si ce n'est le renvoi, à l'article 2, à la politique foncière active édictée par le Conseil communal dont le Conseil général ignore tout à ce jour. Car, et pour utiliser là une autre citation contenue dans nos procès-verbaux, parce qu'il n'y a pas que le Parti des Artistes qui lit les procès-verbaux de nos délibérations, donc pour reprendre là les mots de l'ancienne rapporteuse du groupe socialiste, propulsée entre-temps Présidente de la Commission financière, lors des débats du 19 décembre 2017 dans le cadre du budget 2018: "Nous attendons donc maintenant du Conseil communal qu'il concrétise cette politique. Un montant a d'ailleurs été prévu à cet effet au budget 2018. Nous espérons qu'il permettra ainsi au Conseil communal de venir présenter une stratégie claire au Conseil général l'année prochaine." Depuis fin 2017, notre groupe n'a pas changé d'avis. Nous attendons donc toujours avec le plus grand intérêt que le Conseil communal vienne présenter une stratégie claire au Conseil général concernant la politique foncière active qu'il entend mener. Malheureusement, ni le Message n° 5, ni le règlement ne comportent cette stratégie claire.

Partant, notre groupe demande le renvoi du Message n° 5 et demande, avec ce renvoi, au Conseil communal de présenter en 2021 encore un Message n° 5bis comportant un règlement d'utilisation du fonds légèrement modifié, soit mentionnant les grandes lignes des buts de politique foncière active de la Ville, lesquels pourront, dans un deuxième temps, être affinés librement par le Conseil communal. Cela permettra au Conseil communal d'exposer au Conseil général quelle politique foncière active il entend mener pour la Ville, et au Conseil général, en tant que législatif et organe politique, d'en débattre tout en assurant d'un point de vue comptable que le fonds pourra être utilisé pour des opérations de 2021. [Le temps de parole est écoulé, l'enregistrement s'est arrêté].

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 5 concernant le règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de notre Ville.

Nous remercions le Vice-Syndic, M. Laurent Dietrich ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef du Service des finances, M. Simon-Vermot, pour la préparation de ce Message.

Le groupe libéral-radical est globalement très déçu de la forme et du fonds du Message n° 5 qui nous est soumis ce soir. Il s'agit de se prononcer sur une coquille très légère dotée de 7.77 millions de francs. Ce règlement comporte en effet uniquement six articles, et ce, sans une stratégie précise et clairement définie. Il manque également les trois objectifs qui avaient été énoncés à l'automne 2020 dans le cadre du Message n° 54, lequel a finalement été retiré. On met une fois de plus la charrue avant les bœufs comme dans le cadre des politiques de mobilité et de stationnement de cette cité. Nous avons vraiment l'impression que le Conseil communal navigue quelque peu à vue sur ce dossier certes très complexe mais ô combien important pour l'avenir de la commune, cela a déjà été relevé ce soir. Comme vous le savez, la ville de Fribourg compte 700 habitants de moins qu'en 2016. Les logements vides sont donc en hausse. En termes d'attractivité, nous ne sommes donc plus à la hauteur. Et on arrive tout de même à nous présenter ce soir un Message très léger en matière de stratégie et d'objectifs. C'est particulier.

Est-ce que la nouvelle composition du Conseil communal n'a pas réussi à s'accorder sur la stratégie ainsi que les trois objectifs prévus initialement? Où va-t-on avec notre PFA?

Aujourd'hui, on peut difficilement se prononcer sur un tel règlement fortement vidé de sa substance. C'est pourquoi, le groupe libéral-radical se réserve le droit de demander le renvoi le cas échéant.

Dans le détail, nous relevons les éléments suivants:

Premièrement, le groupe libéral-radical regrette fortement que la Commission spéciale, qui avait planché sur le Message n° 54, n'ait pas été réactivée sous une forme ou sous une autre.

Deuxièmement, s'il ne devait pas y avoir de renvoi concernant ce règlement, l'article 3 du présent règlement doit être amendé concernant la dotation initiale totalisant non pas 7.8 millions de francs au 31.12.2020, mais bel et bien 7.77 millions de francs. J'ai encore regardé les comptes 2020 dimanche de manière très précise. Sinon, je ne sais pas par quelle magie comptable on aurait doté ce fonds de 30'000 francs supplémentaires durant cette année ou ces derniers jours. De plus, toujours à l'alinéa 1 de cet article 3, à la lettre b), et c'est là où se trouve la pierre d'achoppement, il faut se limiter "à une attribution au budget" et supprimer le reste lié aux éléments de clôture des comptes de la Ville. En effet, et cela a été explicité par Mme la Présidente de la Commission financière, il ne faudrait pas que cela devienne un outil pour lisser le résultat de la commune année après année sans contrôle du Conseil général. Pour rappel, plus de 100 millions de francs d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les sept dernières années par la Ville de Fribourg. Tout ceci sans que le Conseil général n'ait une quelconque compétence pour corriger le tir au niveau de ce genre de pratique qui n'est aujourd'hui tout simplement plus tolérable, et pas du tout dans l'esprit du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Dans ce sens, nous ne souhaitons pas donner un chèque en blanc à la majorité écrasante qui nous gouverne actuellement.

De plus, et à notre sens, il manque un article sur la gestion de ce fonds, qui lui, était présent lors de la première mouture dans le cadre du Message n° 54. Il faut donc rajouter un nouvel article 5 comme suit: "Le fonds est géré par le Service des finances. Il est intégré au Bilan de la Commune."

Pour terminer, cette demande de renvoi le cas échéant doit permettre au Conseil communal de présenter un Message un petit peu plus complet sur la PFA incluant les axes stratégiques dans une certaine mesure ainsi que les objectifs. Ce Message permettra ensuite de préciser l'utilisation du fonds concerné et non l'inverse.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe libéral-radical se réserve le droit de demander le renvoi de ce Message n° 5. Si le renvoi ne devait pas être accepté, éventuellement, notre groupe interviendra sur les éléments précités.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Le groupe CG-PCS laissera la liberté de vote quant à ce règlement. En effet, même si l'intérêt de ce fonds est clair, nous aurions souhaité que la stratégie, ou tout du moins une esquisse de stratégie soit associée au Message lui-même. Le Conseil communal devrait exprimer ses priorisations d'utilisation. En particulier, par exemple, en lien avec l'encouragement des coopératives d'habitation, la valorisation du patrimoine bâti, l'amélioration des jardins publics, la création de terrains de football, etc. Une orientation politique aurait été utile pour que nous puissions aller de l'avant. Les compléments d'informations donnés ce soir par Mme L.-M. Graden et le Vice-Syndic, M. L. Dietrich, auraient dû être présents dans le Message. Ils nous permettent toutefois de laisser la liberté de vote aux membres de notre groupe.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). On ne s'est pas concertés avec M. D. Krienbühl, vous connaissez toutes et tous l'expression: "mettre la charrue avant les bœufs". C'est une expression qui convient parfaitement au Message qui nous est présenté ce soir. Dans le cadre de la politique foncière active, nous avons dans un premier temps attribué l'argent pour créer le fonds, maintenant il s'agit de créer la base légale permettant d'utiliser ce fonds et, plus tard, le Conseil communal décidera dans quel but cet argent devra être utilisé.

Le règlement qui nous est présenté ce soir est une coquille vide. Pas un seul mot sur ce qu'est la politique foncière active; pas un seul mot sur les buts visés par celle-ci. Pour le groupe UDC, ceci n'est tout simplement pas acceptable. Le Conseil communal nous dit qu'il va ensuite élaborer une stratégie. En d'autres termes: donnez-nous 7.8 millions de francs, sans compter ce qui sera ajouté par la suite, nous allons réfléchir entre nous de ce que nous allons en faire. Alors oui, il est du ressort du Conseil communal de définir une stratégie, mais les grandes lignes de cette stratégie, les objectifs principaux doivent quand même être définis dans le règlement, tout en laissant ensuite au Conseil communal la possibilité d'affiner ces différents objectifs. Le Conseil communal parle de logement, de promotion économique, de buts d'utilité publique: très bien, mais pourquoi ne pas mettre ces objectifs dans le règlement? Cela nous aurait permis d'en discuter.

Contrairement à ce qu'a prétendu M. le Syndic dans La Liberté, il ne s'agit pas pour nous, Conseillers généraux, de nous arroger des compétences qui ne sont pas les nôtres. Si l'aménagement du territoire est une compétence du Conseil communal, la compétence financière est, quant à elle, entre les mains du Conseil général. Or ce dossier touche aux deux aspects: il est question d'aménagement, certes, mais aussi d'argent. Dans un tel cas, il est indispensable que chacun de nos deux organes puisse jouer son rôle.

Nous ne sommes pas opposés par principe à la politique foncière active. La lenteur des processus politiques est parfois incompatible avec la vitesse à laquelle les décisions se prennent sur le marché de l'immobilier. En ce sens, avoir une certaine flexibilité est certainement quelque chose de positif. Pour autant, nous ne sommes pas prêts à signer un chèque en blanc au Conseil communal.

Après les dépenses, venons-en aux recettes. Là aussi, nous ne pouvons pas accepter le projet d'un règlement tel que proposé. L'article 3 alinéa 1 lettre b) prévoit que la réserve PFA est alimentée par le budget de fonctionnement, jusque-là nous sommes d'accord, mais également par une attribution d'excédents au moment des comptes. C'est là que le bât blesse. Je l'ai dit tout à l'heure, la compétence financière est entre les mains du Conseil général, entre nos mains. Or, si nous autorisons le Conseil communal à attribuer des fonds à la réserve PFA au moment des comptes, nous privons le Conseil général de toute possibilité d'intervenir à ce sujet. Contrairement au budget, où des amendements sont possibles, les comptes sont présentés en bloc, sans que le Conseil général n'ait la possibilité de déposer un amendement pour modifier une ligne comptable. Le Conseil général se borne dans ce cas à admettre que les comptes sont corrects d'un point de vue comptable. Ainsi, cet article transfère de fait au Conseil communal une partie de la compétence budgétaire qui appartient au Conseil général.

En outre, du point de vue de la bonne gestion, cela permet, encore une fois, au Conseil communal de continuer à procéder à un lissage des résultats comptables lorsque les comptes sont meilleurs que le budget. Ceci n'est clairement pas conforme au "true and fair view" visé par le plan comptable MCH2.

Nous avons d'ailleurs des doutes sur le fait que cela soit véritablement conforme à la Loi sur les finances communales, dans la mesure où la constitution d'une réserve est financée par le compte de fonctionnement (et non pas par une attribution de bénéfice comme dans le cas d'une entreprise), cela doit donc faire l'objet d'un crédit budgétaire et, cas échéant, d'un dépassement de crédit accordé par le Conseil général.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC se réserve également le droit de demander le renvoi du Message au Conseil communal en lui demandant de produire un nouveau projet de règlement qui précise les objectifs généraux de la PFA communale et qui respecte les compétences du Conseil général en matière financière. Ceci, à moins que des garanties suffisantes ne puissent maintenant nous être données, au minimum sur la question du financement.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Vuilleumier Julien (Vert·e·s). Les Vert·e·s ont pris connaissance avec intérêt et une certaine surprise du Message n° 5 à propos du Règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg. Ce Message représente un épilogue en queue de poisson du processus initié avec un postulat en 2015, puis d'un thème politique omniprésent en 2016 et qui nous a poursuivi tout au long de la précédente législature. La politique foncière active est devenue une anguille insaisissable de la politique communale. Si la préoccupation centrale, à savoir de favoriser la maîtrise du bâti et du foncier par la Commune, semble partagée, les moyens et les ambitions pour mettre en œuvre une telle politique foncière active ont été largement revus à la baisse dans ce Message. Cette histoire et ce contexte font cruellement défaut au Message qui apparaît hors-sol – le comble pour de la PFA. Il omet par exemple le fait qu'un projet préalable de règlement, un peu plus ambitieux, avait été soumis au Conseil général avant d'être retiré car il était trop brouillon.

Le fonds a été alimenté en 2017 puis en 2020 pour un montant total de 7.8 millions de francs ou 7.77 millions de francs selon les chiffres de mon préopinant, à ces moments encore avec l'idée ou peut-être le flou, d'un fonds pour des acquisitions. Il s'avère que les changements législatifs et normatifs – notamment MCH2 – obligent à doter ce fonds d'un règlement pour son utilisation. Sa logique et son ambition ont été revues. Il devient ainsi une sorte de compte courant pour couvrir des frais d'acquisition ou d'exploitation, ou dit autrement des frais de notariat et de conciergerie. S'il ne répond pas à l'appel que le Conseil général a régulièrement lancé pour une politique foncière ambitieuse et efficace, le règlement présenté est néanmoins nécessaire pour une utilisation déterminée et restreinte de ce fonds. Les Vert·e·s entreront donc en matière sur ce Message et soutiendront ce règlement puisqu'il est un outil technique et rien d'autre.

Par contre, force est de constater qu'au-delà de l'utilisation de ce fonds, les questions à propos d'une éventuelle politique foncière active restent bien présentes. En particulier, et cela a déjà été dit, le Message fait référence à une stratégie édictée par le Conseil communal. Nous apprenons qu'elle est en cours d'élaboration. Il nous semble que les lignes directrices

pourraient, tout en maintenant un respect de la répartition des compétences entre l'exécutif et le délibératif, faire au moins l'objet d'une présentation à notre Conseil. Il nous semble dès lors que le sujet de la politique foncière active doit encore être un thème d'importance pour notre Conseil. Par le biais des outils parlementaires à notre disposition mais aussi par nos compétences financières et budgétaires, nous veillerons à ce qu'une politique foncière active, mais aussi durable et transparente, puisse se mettre en place dans notre ville. Au-delà de l'aspect purement technique du projet qui nous est soumis ce soir, l'ambition des Vert·e·s est de doter la Ville de Fribourg d'un règlement de portée générale sur la politique foncière permettant au Conseil communal d'agir rapidement et efficacement sur le marché immobilier, hors processus budgétaire usuel, lorsqu'un objet correspondant à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux définis dans ledit règlement est identifié. Reste à déterminer si le Conseil communal veut d'un tel outil ou s'il préfère la situation actuelle dont l'efficacité est tout sauf manifeste au vu des résultats de politique foncière obtenus jusqu'à présent.

Comme mentionné, c'est donc en prenant compte de la portée restreinte du règlement et du caractère sommaire du Message que le groupe Vert·e·s acceptera l'entrée en matière et se prononcera en faveur de l'adoption de ce règlement.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). C'est avec intérêt et attention que le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance de ce nouveau Message sur l'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg.

Notre groupe se positionne clairement en faveur d'une politique foncière active (PFA) qui serve, selon des objectifs et une stratégie déjà en partie fixés par le Conseil communal, au développement économique de la Commune, à sa politique de logement et à des infrastructures d'utilité publique de qualité. Notre commune a tout intérêt à suivre l'évolution du marché immobilier, à engager le dialogue avec les propriétaires, à rester attentive aux changements et à tirer parti des conséquences favorables. Une telle politique est un élément essentiel, cela a été dit. Il s'agit de garder une emprise sur le propre développement de la Ville pour y insuffler une exemplarité qui influence positivement les choix des acteurs privés bien plus efficacement que par le biais de règlements. Il s'agit aussi de dépasser une stratégie limitée au parcellaire afin de répondre aux défis de la densification et d'une urbanisation cohérente.

Le présent Message est donc la dernière étape nécessaire pour déployer et concrétiser cette PFA. Notre groupe s'étonne donc de la demande de renvoi déposée par des groupes qui défendent également cette volonté de voir une PFA se faire enfin à Fribourg. Pourquoi repousser encore ce sujet qui peut, au pire, être amendé?

Si la frustration que peut avoir notre Conseil au vu de ses compétences limitées notamment en matière d'aménagement peut se comprendre, elle ne se justifie pas en matière de politique foncière active. Pour qu'une commune réalise des acquisitions immobilières, il faut que ses structures décisionnelles le lui permettent. Or, sur le marché immobilier, cela impliquerait activité et rapidité ainsi que l'existence de tractations privées qu'il convient de ne pas mettre sur la place publique avant l'achat au risque de voir des concurrents rafler la mise, l'ECAB par exemple. A l'évidence, la stratégie de la PFA ne doit donc pas revenir au Conseil général, au risque d'être inappliquée en pratique, mais être affinée et concrétisée par le Conseil communal

selon les opportunités du marché et la concrétisation, soit l'achat des biens immobiliers, passera toujours en termes financiers devant notre Conseil selon la loi sur les finances communales.

Dans un autre sens, la demande de renvoi étonne encore plus lorsqu'elle émane de la majorité du Conseil général d'une façon presque schizophrène, sinon par défiance envers ses propres élus. On demanderait à ce que ce soit le Conseil général qui fixe la stratégie alors que ce serait la même majorité encore plus écrasante qui la fixerait au sein du Conseil communal.

Chères et chers collègues, il ne nous revient donc pas de fixer la stratégie de politique foncière active. Il nous revient de donner au Conseil communal les moyens de le faire. Ce Message, autant frustrant puisse-t-il paraître, assure les coûts de fonctionnement de la politique foncière et permettrait au Conseil communal de la poursuivre sur le long terme indépendamment des conjectures qui pourraient affecter les finances communales. Vu l'affectation financière du fonds, rappelée en préambule par la Présidente de la Commission financière, notre groupe constate que les craintes exprimées lors de chaque approbation des comptes ces dernières années se confirment avec une dotation initiale particulièrement élevée par rapport à cette affectation et qui repose sur une réserve de plus de 7 millions de francs alimentée par les excédents successifs réalisés ces dernières années. Le Conseil communal nous montre comment faire de petits ruisseaux avec de grandes rivières.

Notre groupe réitère ici son souhait que le Conseil communal mène une réflexion sérieuse sur l'imposition communale, moins pour demander une réduction d'impôts que dans l'espoir d'avoir un jour une commune qui respecte les principes de finance publique, notamment en termes de couverture des charges et d'équité fiscale; d'avoir un jour une commune qui poursuive une politique de personnel durable et raisonnable; d'avoir un jour une commune qui adopte un plan d'investissements réalisable et réalisé.

Rugo Claudio (PA). J'ai lu avec attention le Message n° 5. Malheureusement, je dois informer que M. E. Moussa que l'on ne pourra pas renommer ce Message, au cas où il est renvoyé, en Message n° 5bis. D'après mes informations, qui pourront être vérifiées par la suite, il faudra continuer la numérotation.

FPPF, c'est exactement ce dont il s'est agi ces cinq dernières années, c'est-à-dire, le fonds de politique foncière passive. En effet, depuis que je suis au Conseil général, je n'ai entendu que trois fois des petits achats ou ventes. La première vente concernait le bâtiment Vuille, la deuxième concernait la vente de quelques mètres carrés à Fri-Son et une autre fois, il s'agissait de construire le bâtiment que j'ai cité avant, aux Kybourg (je pense que l'on n'a pas donné le premier coup de pioche et que cela a été un projet mort dans l'œuf). Pour ces raisons, je crois que l'on peut dire que ces cinq dernières années, on a plutôt fait de la politique passive au niveau du foncier.

Je demande aussi le renvoi. J'aimerais que le règlement comporte un volet social. Je vous rappelle que les maisons acceptées à Granges-Paccot 2 et Granges-Paccot 4, où on a à peu près 300 personnes qui vivent sur quelques mètres, étaient initialement destinées à des étudiants. Or, ce sont des familles portugaises de trois ou quatre personnes et aussi des bénéficiaires de l'aide sociale qui y vivent dans des conditions vétustes. J'aurais la même remarque pour les bâtiments à la Singine, dont les conditions vétustes et indignes du XXI^{ème} siècle. Mais là, je crois que c'est d'ordre privé donc on ne peut pas tellement influencer les choses.

Je crois qu'il y a deux cantons où la politique de l'aménagement est gérée par les Conseils communaux et pas par les Conseils généraux. Il n'y a que deux cantons. Et il y a un instrument parlementaire pour modifier cela au Grand Conseil qui a été déposé ou qui sera déposé, j'ai entendu cela par la bouche de M. B. Marmier. Donc, il serait possible aussi de faire une Commission du Conseil général consultative pour palier justement à cette exception fribourgeoise. Une commission consultative ne devrait pas poser de problèmes. Pour ce qui concerne l'aspect décisionnel, il faudra peut-être examiner les bases légales. Pour cela, nous avons plusieurs juristes dans ce Conseil général qui pourront être de bon conseil.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je souhaite juste rectifier une erreur de mon message: La Commission spéciale a bel et bien siégé pour examiner la première mouture du règlement. Or, j'ai dit le contraire. Je m'en excuse et n'ai pas de commentaires supplémentaires à faire.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Tout d'abord, laissez-moi dire que le Conseil communal est absolument unanime sur le contenu de ce Message ainsi que sur ses réflexions au sujet de la PFA. Ne jetons donc pas le doute sur quelques dissensions que ce soit.

Ensuite, il est évident qu'il n'est pas question de n'avoir aucune transparence. Certains disent que l'on ne sait pas comment ont été utilisés les 100'000 francs, alors que cela a été commenté dans les comptes. D'autres avancent qu'il s'agit d'un compte courant, alors que ce n'est pas du tout le cas. Il s'agit d'une provision qui sert à neutraliser les coûts que l'on ne peut, par définition, pas planifier. Il a aussi été dit que les prérogatives du Conseil général sont bafouées. Ce n'est absolument pas le cas puisqu'il est de la compétence du Conseil communal d'attribuer les fonds à des réserves dans les comptes. Je tenais tout d'abord à rectifier quelques dires qui ont été émis dans cette salle.

Une politique foncière active se fait sur le très long terme. J'en veux pour exemple la ville de Bienne qui a été véritablement un modèle dans ce sens-là, qui a une taille similaire à Fribourg et que nous avons été visiter. A Bienne, il y a cinquante ans qu'ils font des achats. Il y a quelques années, ils ont concrétisé leur politique foncière active en achetant des morceaux de terrains pour ensuite faire un remaniement parcellaire et y loger une énorme entreprise qui va avoir en effet beaucoup de bienfaits à tout point de vue pour la ville. Est-ce qu'il y a cinquante ans ils pouvaient dire ce qui allait se passer 40 ans plus tard? Ce n'est absolument pas possible. C'est donc pour cela qu'aujourd'hui on ne peut pas inscrire des objectifs dans ce règlement. Les deux Commissions qui avaient siégées pour examiner le Message précédent avaient raison, on ne peut pas mélanger la politique qui va se faire sur cinquante ans et un règlement purement financier réglant l'utilisation d'un fonds pour l'achat. L'achat n'est pas de la politique. Il s'agit plutôt de l'achat de moyens pour réaliser une politique. A la lumière de cet exemple, j'ai l'impression que l'on remarque tout à fait de quoi il s'agit. Il ne s'agit pas du tout ici d'inscrire une stratégie, ce que plusieurs d'entre vous veulent. J'ai transmis les trois lignes principales du Conseil communal aujourd'hui: le logement, l'économie et l'utilité publique. Aujourd'hui, il y a un intervenant qui dit qu'il ne veut que du social, il y en a qui disent qu'ils souhaitent du social et du logement, et puis il y en a qui disent qu'ils veulent les trois. Ce n'est pas possible aujourd'hui de dire cela parce que l'on ne sait pas à l'avenir à quoi ce fonds va être utilisé. Définir cela serait une erreur. Le Conseil communal le déconseille et nos experts le déconseillent. Il est nécessaire que nous avons les mains libres pour les achats qui, je le répète, devront être avalisés par le

Conseil général. C'est à ce moment-là qu'il faudra aborder l'aspect politique. Imaginez-vous: nous avons quelqu'un qui vient chez nous, ce qui est déjà fantastique car cela veut dire que la Ville de Fribourg commence à transmettre le message qu'elle est un acquéreur potentiel et non pas des investisseurs qui se trouveraient à Zürich ou pire à l'étranger, par exemple. On vient chez nous, on nous dit: moi, j'aimerais te vendre ce bout de terrain. Mais, si vous définissez quelque chose dans ce règlement, on doit dire, avant d'analyser l'opportunité, que non, on ne peut pas parce que dans notre règlement d'utilisation du fonds, on ne peut pas sortir cet argent pour cette analyse-là. Enfin, vous vous rendez compte de l'absurdité de la situation? Cela voudrait dire que par définition on refuse. On dit non à cette personne. Alors oui, on est bien un acteur sur le marché de l'immobilier mais par contre, ça, ça ne nous intéresse pas, sans avoir fait aucune analyse de statique, de pollution, d'opportunité économique, sans rien du tout. Donc, mettre la charrue avant les bœufs serait de mettre dans ce règlement purement financier quelques mots que ce soit de la stratégie PFA. Ce serait une erreur qui prêterait le futur.

Ensuite, concernant l'alimentation du fonds, le Conseil communal est d'avis qu'aujourd'hui, avec 7.77 millions de francs, ce fonds est déjà bien doté. On peut tenir quelques années avec ça. Aujourd'hui, il n'y a donc pas d'intention d'alimenter ce fonds de manière supplémentaire. Cela dit, ce serait très malheureux parce que cela irait à l'encontre des prérogatives du Conseil communal et non pas du Conseil général, si on devait accéder à la demande de modifier l'article relatif à l'alimentation. On pourrait néanmoins aller dans ce sens mais, encore une fois, en marche arrière parce que cela enlève de nouveau un moyen pour concrétiser l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, ce que l'on fait maintenant, c'est pour des générations à venir. Les générations à venir, on le voit dans les élections couramment, n'auront peut-être pas les mêmes desseins que nous. C'est donc pour cela qu'aujourd'hui on doit pouvoir étudier et donc neutraliser les coûts. On ne peut pas planifier chaque objet. On est déjà en train de le faire pour certains maintenant. Actuellement, on étudie déjà certains objets et on doit pouvoir faire en sorte que cela n'impacte pas le compte de fonctionnement. Si cela impacte le compte de fonctionnement, cela veut dire que l'on doit peut-être renoncer à d'autres projets lors de l'élaboration du budget. Cela veut dire que l'on doit renoncer à des aspects qui pourraient être sociétaux, environnementaux ou économiques. Ce serait donc une péjoration de notre marge budgétaire et de notre possibilité de concrétiser des projets pour la population.

J'espère qu'avec ces quelques mots j'ai pu illustrer davantage le besoin de cet outil. Le Conseil communal est fortement opposé au renvoi de ce règlement, nous en avons besoin maintenant, les analyses courent maintenant. Le Conseil communal prendra la parole au fur et à mesure de la lecture des articles. Je vous recommande donc, au nom du Conseil communal, d'entrer en matière et de parcourir le règlement.

Le Président. Nous sommes saisis de plusieurs demandes de renvoi.

M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi, qui avait été formulée sous réserve? Si c'est le cas, veuillez s'il vous plaît justifier votre demande.

Krienbühl David (PLR). M. le Vice-Syndic dit qu'apparemment il peut entrer en matière sur l'amendement relatif à l'article 3 alinéa 1 lettre b) où il faut limiter à une attribution au budget et supprimer le reste qui est lié aux éléments de clôture des comptes. Si c'est le cas, si le Conseil communal se rallie à cette proposition d'amendement, le groupe libéral-radical ne demandera pas le renvoi de ce Message parce qu'il n'a pas vocation d'être un empêchement de tourner en rond.

Le Président. M. P. Wicht, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi qui avait été formulée sous réserve? Si c'est le cas, veuillez s'il vous plaît justifier votre demande.

Wicht Pascal (UDC). J'avais demandé que des garanties suffisantes puissent être données au moins sur la partie financement et je n'ai pas entendu de garanties suffisantes. Nous maintenons donc le renvoi.

Le Président. M. E. Moussa, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi? Si c'est le cas, veuillez s'il vous plaît justifier votre demande.

Moussa Elias (PS). M. le Président, je me permets quand même d'intervenir pour vous dire que vous avez clos les débats. La discussion est close, c'était vos mots. Après, M. le Vice-Syndic a répondu aux interventions du délai d'entrer en matière. Il n'est plus possible, à ce moment-là, de faire encore une demande de renvoi ou encore d'expliquer quoique ce soit. Donc, je le dis aussi pour le procès-verbal, à mon sens la demande de renvoi du groupe UDC est irrecevable parce qu'elle n'a pas été déposée lors du débat d'entrée en matière mais après, une fois que les débats étaient clos. Je vous renvoie aux articles 53 et 54 RCG. Et pour ce qui est de la courte majorité de notre groupe ayant déposé une demande de renvoi, je confirme que cette dernière a été déposée dans le cadre du débat d'entrée en matière.

Le Président. M. C. Rugo, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi? Si c'est le cas, veuillez s'il vous plaît justifier votre demande

Rugo Claudio (PA). Je la divise par deux étant donné que M. L. Dietrich a répondu à ma question portant sur le volet social et je concorde avec son point de vue en espérant qu'il soit quand même pris en compte au niveau du Conseil communal. Je vais retirer ma demande de renvoi, simplement parce que je pourrai amender l'article 2 en demandant la mise en place d'une Commission permanente du Conseil général qui pourrait épauler le Conseil communal à titre, je ne dirais pas décisionnel, mais à titre consultatif.

Le Président. Vous retirez donc votre demande de renvoi. Nous sommes quand même saisis de deux autres demandes de renvoi sur lesquelles nous allons devoir voter.

Moussa Elias (PS). Je suis désolé, je suis obligé de déposer une motion d'ordre. En effet, la demande de renvoi du groupe socialiste a été très précise, je me permets encore une fois de le rappeler. A priori, elle ne correspond pas à la demande de renvoi du groupe UDC qui demande autre chose que nous ne soutenons pas. Cela veut dire que pour le Conseil général, afin qu'il puisse se prononcer librement sur les motifs du renvoi et savoir ce qui est attendu du Conseil communal pour revenir devant le Conseil général, le message doit être clair. Si vous mettez ensemble au vote les deux demandes de renvoi, le Conseil communal ce n'est pas clair ce qui est

effectivement demandé le cas échéant. Il faudrait d'abord opposer ces deux propositions de renvoi qui ne sont pas compatibles à mon sens. Je dépose une motion d'ordre afin que vous opposiez d'abord une demande de renvoi, à mon sens irrecevable, contre l'autre demande de renvoi.

Le Président. Je demande au Bureau de se réunir afin de statuer sur ce point.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 21.47 à 21.52 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le Bureau a décidé de n'organiser qu'un seul et unique vote concernant les demandes de renvoi de ce Message n° 5 car, au final, il revient au Conseil communal de reprendre les différents commentaires, demandes, etc., exprimés par les différents groupes et de revenir éventuellement avec un nouveau Message.

Vote sur la demande de renvoi

Le Conseil général refuse, par 44 voix contre 20 et 5 abstentions, la demande de renvoi du Message n° 5.

Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 20 Bassil Rana (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Roelli Claire (PS), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la demande de renvoi: 44 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 5 Collaud Gérald (CG-PCS), Graden Lise-Marie (PS), Page Maurice (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA)

Examen de détail

Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 5.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je me permets un commentaire à la lettre a) de l'alinéa 1: pour être exact, et cela a déjà été relevé dans cette assemblée, on peut proposer de modifier le chiffre de 7.8 millions de francs par celui de 7.77 millions de francs, ce qui est conforme à la page 154 des comptes dans lequel apparaît le fonds.

Wicht Pascal (UDC). Comme dit tout à l'heure, nous ne sommes pas d'accord avec l'article 3 alinéa 1 lettre b). Raison pour laquelle nous déposons un amendement demandant de simplement biffer la fin de cette lettre. C'est-à-dire que la lettre b) aurait la teneur suivante: "le fonds est alimenté par une attribution au budget;" Il s'agirait donc de supprimer la mention "ou une éventuelle part d'excédents de financement lors de la clôture future des comptes de la Ville;". Ainsi, cela permettra qu'une éventuelle alimentation supplémentaire du fonds soit bel et bien décidée par le Conseil général qui a, contrairement à ce qui a été dit par M. le Vice-Syndic, quand même toujours encore la compétence de valider les budgets de la Commune. Et puis je note au passage que je ne comprends pas l'argument évoqué tout à l'heure par M. le Vice-Syndic selon lequel on pourrait manquer une opportunité si on ne donnait pas la possibilité au Conseil communal de compléter le fonds par des excédents de financement lors de la clôture des comptes. C'est écrit: lors de la clôture future des comptes de la Ville. Par définition, cela ne peut donc se faire qu'une fois par année à la clôture, c'est-à-dire au printemps lorsque nous votons les comptes. Ainsi, de toute façon, cet article-là, tel qu'il est rédigé, ne donnerait pas une plus grande flexibilité. Il faut simplement anticiper le fait que l'on peut avoir des besoins et, dans ce cas-là, on les inclut dans le budget et puis le Conseil général vote ou ne vote pas le budget.

Krienbühl David (PLR). Je ne veux pas prolonger les débats, mais j'ai relevé aussi dans mon rapport initial qu'effectivement, cet article 3 alinéa 1 lettre b) est vraiment la pierre d'achoppement. Il faut se limiter à une attribution au budget pour ne pas arriver dans des scénarii que l'on a déjà vécus ces dernières années avec des allocations de réserve à n'en plus finir, à coup de millions de francs, à coup de dizaine de millions de francs. J'aimerais bien que le Conseil communal se rallie à cet amendement. Je remercie donc le Conseil communal de me faire part de sa réflexion.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Pour spécifier ce que j'ai exprimé tout à l'heure, je vous rappelle peut-être tout d'abord que le budget est une autorisation de dépenses. Si nous n'avons pas l'autorisation de dépenses, le Conseil communal ne peut, par définition, pas dépenser. Si nous voulons engager les frais concernant ces objets d'opportunité qui se présentent au fil de l'année et non pas quand nous présentons le budget, nous sommes obligés de pouvoir le compenser, sinon ce n'est pas possible d'engager une dépense.

Ensuite, vous avez raison M. Wicht, les prérogatives du Conseil général concernent le budget. Cela-dit, vous sous-entendiez qu'elles devraient aussi concerner les comptes. Il a été dit plusieurs fois lors du débat sur les comptes qu'il n'était pas normal que le Conseil communal mette en réserve dans les comptes, lors des comptes. Or, évidemment que c'est possible comptablement et selon les compétences du Conseil communal.

Concernant la pierre d'achoppement, soit le contenu de l'alinéa 1 lettre b), évidemment que le Conseil communal ne va pas retirer ce qu'il a dit tout à l'heure, il est conséquent. Il fait remarquer, cela-dit, que c'est à contrecœur qu'il peut se rallier à cet amendement. Par cette

décision, cela priverait le Conseil communal d'une de ses prérogatives concernant ce fonds. Il faut le noter clairement. Le Conseil communal peut donc se rallier mais cela limite ses compétences encore une fois. Maintenant, c'est au Conseil général de décider.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Je souhaite juste préciser qu'au nom du groupe Vert·e·s, je m'oppose à cet amendement auquel le Conseil communal se rallie. On souhaiterait donc qu'il soit voté là-dessus.

Moussa Elias (PS). Je souhaite juste indiquer que notre groupe a décidé que dans l'hypothèse où la demande de renvoi devait être refusée, ce qui a été le cas, il allait soutenir le projet initial, le projet tel quel présenté par le Conseil communal, à savoir, du coup rejeter toutes demandes d'amendements pour n'importe quel article. Finalement, notre groupe soutient le projet tel qu'il émane du Conseil communal.

A titre personnel, je ne comprends pas très bien pourquoi le Conseil communal modifie son appréciation par rapport à cette lettre b). Mais à l'instar du groupe Vert·e·s, le groupe socialiste va rejeter la demande de modification, cela veut dire qu'il acceptera le projet initial que vous nous avez présenté avec le bout de phrase que, sauf erreur, l'amendement souhaite voir supprimé.

Le Président. Je constate que concernant cet article 3, nous sommes saisis de deux amendements. Le premier concerne les 7.77 millions de francs et le deuxième concerne la suppression de la deuxième partie de la phrase de la lettre b) donc s'arrêter pour la lettre b) après "une attribution au budget;" et puis passer à la lettre c).

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Avant de passer au vote, je souhaite quand même rappeler la position de la Commission financière qui a été saisie d'un des deux amendements. Non pas celui des 7.77 millions de francs sur lequel la Commission ne se prononcera pas. En revanche, le deuxième amendement a été voté en Commission financière et n'a pas été soutenu par la majorité. Je rappelle les votes pour être complète, je l'avais déjà dit dans la discussion d'entrée en matière: 2 voix pour l'amendement, 5 contre et 2 abstentions.

Le Président. Merci pour ces précisions.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je souhaite juste préciser qu'à la lettre a) de l'alinéa 1, il s'agit bien d'une correction de 7.77 millions de francs et non pas 7.8 millions de francs, ceci pour faire exactement écho avec le Message des comptes 2020.

Le Président. Là-dessus il ne faut donc pas voter.

Nous sommes donc saisis de 2 amendements de MM. D. Krienbühl et P. Wicht.

M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre amendement et pouvez-vous nous indiquer le texte exact, s'il vous plaît?

Krienbühl David (PLR). Evidemment, je maintiens l'amendement de l'article 3 alinéa 1 Le fonds est alimenté par: à la lettre b) "une attribution au budget;" et la phrase s'arrête là.

Le Président. M. P. Wicht, maintenez-vous formellement votre amendement et pouvez-vous nous indiquer le texte exact, s'il vous plaît?

Wicht Pascal (UDC). Il s'agit exactement du même texte que celui qui a été lu par M. D. Krienbühl et que j'ai déjà mentionné dans mon intervention tout à l'heure.

Le Président. Je pense que l'on peut donc partir du principe que ces deux amendements sont à traiter comme s'il ne s'agissait que d'un seul, vu qu'ils ont exactement le même but. M. le Vice-Syndic, est-ce que le Conseil communal se rallie à cette proposition d'amendement?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Comme je l'ai dit, oui à reculons.

Vote sur la proposition d'amendement du groupe libéral-radical et du groupe de l'Union démocratique du Centre

C'est par 41 voix contre 22 et 6 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe libéral-radical et du groupe de l'Union démocratique du Centre.

Ont voté contre la proposition d'amendement: 41 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté en faveur de la proposition d'amendement: 22 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Pas d'autres observations. Adopté tel que rédigé dans le Message.

Article 4

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Pour le procès-verbal, je précise que nous n'avons pas voté tout à l'heure parce que la Commission s'opposait à l'amendement.

En ce qui concerne cet article-là, je n'ai pas de commentaires à faire.

Giller Christophe (UDC). Lors du vote précédent, nous n'avons pas compris l'objet du vote.

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 5

Krienbühl David (PLR). Je l'avais annoncé dans mon rapport, le groupe libéral-radical propose de rajouter un nouvel article 5 comme suit: "Le fonds est géré par le Service des finances. Il est intégré au bilan de la Commune." Cet article-là était dans la première mouture du Message n° 54 de la dernière législature à l'article 8. En termes de gestion, cela permet de clarifier les choses.

Le Président. Nous sommes saisis d'une proposition d'amendement.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Cet amendement n'a pas été discuté en séance de la Commission financière. En revanche, il me semble que cela coule de source. J'imagine donc que l'on pourrait facilement s'y rallier.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En effet, c'est un fait. Il est inscrit au bilan puisque vous l'avez dans le Message des comptes. Il s'agit donc d'une précision inutile, de même que la précision disant qu'il est géré par le Service des finances. Les biens ne sont pas gérés par un Service administratif, ils sont gérés par l'ensemble du Conseil communal puis du Conseil général. Nous ne voyons pas d'intérêt à faire ce rajout, d'autant qu'il n'a pas été proposé par notre Service juridique. Je me fie donc plutôt à notre Service juridique. Dans ce cas-là, je vous propose de rejeter cet amendement.

Le Président. M. D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre demande d'amendement?

Krienbühl David (PLR). Nous ne sommes pas des empêcheurs de tourner en rond. Ainsi, donc comme cela coule de source apparemment, on va se rallier à la majorité.

Pas d'autres observations. Adopté tel que rédigé dans le Message.

Article 6

Pas d'observations. Adopté

Titre et considérants

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Les titre et considérants, notamment les différents vus, sont rédigés de manière assez aléatoire. Cela ne nécessite aucun amendement. En revanche, je remercie le Conseil communal de procéder à un toilettage de ceci une fois qu'il publiera le règlement. C'est une demande qui émane de la Commission financière.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Les remarques ont été notées, cela sera fait.

Pas d'autres observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 55 voix contre 5 et 8 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RElCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC; RSF 710.1);
- le Message n° 5 du Conseil communal du 13 juillet 2021;
- le rapport de la Commission financière,

adopte les dispositions suivantes:

Article 1

*Champ
d'application*

¹ Le présent règlement délimite le cadre d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg et définit les compétences attribuées au Conseil communal.

² Il règle le fonctionnement, la gestion et la surveillance du fonds communal de politique foncière active destiné à la mise en œuvre de cette politique.

Article 2

*Création et but du
fonds*

La Ville de Fribourg crée un fonds communal (ci-après: le fonds) destiné à concrétiser les missions liées à sa politique foncière active prévues dans la stratégie édictée par le Conseil communal.

Article 3

Ressources

¹ Le fonds est alimenté par:

- a) une dotation initiale totalisant 7'770'000 francs au 31 décembre 2020;
- b) une attribution au budget ou une éventuelle part d'excédents de financement lors de la clôture future des comptes de la Ville;
- c) le produit de la vente des immeubles de la Ville, lorsque l'attribution de celui-ci au fonds a été décidée par le Conseil général.

² Le Conseil communal veille à ce que le fonds dispose des moyens suffisants pour financer les missions de politique foncière active.

Article 4

*Utilisation du
fonds*

Le fonds a pour but de couvrir, dans la mesure des ressources disponibles et hors dépenses liées à une prestation ordinaire communale:

- a) les coûts de fonctionnement des objets liés aux missions de politique foncière active;
- b) les coûts liés au transfert de propriété d'immeubles.

Article 5

Référendum

Le présent règlement peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 52 LCo.

Article 6

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'économie et de l'emploi.

Fribourg, le 13 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

2021-2026 – Procès-verbal n° 4a de la séance ordinaire du Conseil général
du 13 septembre 2021

Ont voté Oui: 55 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Elsa (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 5 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Perritaz Pierre-Alain (PS), Salina Adrienne (PLR), Zurich Simon (PS)

8. Achat de la parcelle 14444 RF, route de la Heitera 131, 1700 Fribourg – Message n° 6

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission a examiné ce Message en séance du 30 août passé. Je dévoile déjà son préavis: c'est à l'unanimité qu'elle a approuvé l'achat de cette parcelle à la Heitera.

Les motifs sont largement évoqués dans le Message qui nous est soumis; la Commission s'y rallie.

La Commission se réjouit de la procédure qui a été menée dans ce dossier. En effet, c'est un dossier qui a fait l'objet d'une collaboration entre plusieurs services de la Ville d'une part, le Service d'urbanisme et d'architecture, le Service des finances et le Service juridique. Mais c'est également un dossier qui a été mené au travers de discussions et de négociations qui ont permis d'aboutir à une solution où aucune des parties ne se sent lésée, ou plutôt, à une solution qui convient à toutes les parties et leur semble correcte.

Nous sommes donc en présence d'un accord gagnant-gagnant, à un prix juste pour la communauté héréditaire et à une acquisition de parcelle répondant aux objectifs du PAL et de la PFA de la Ville.

Nous remercions donc la Communauté héréditaire, dont je crois savoir que certains représentants sont présents ce soir, d'avoir accepté le prix que le Conseil communal lui a proposé, cela dans le souci de servir des intérêts publics.

Je n'ai pas d'autre commentaire à faire pour la Commission financière.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à remercier vivement la Commission financière pour l'examen du Message sur l'achat de la parcelle 14444 et les échanges constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Il remercie également le Service d'urbanisme et d'architecture pour son travail dans le cadre du PAL, celui des Finances pour les négociations et la rédaction du Message ainsi que le Service juridique pour les aspects juridiques.

Le Conseil communal salue par ailleurs une délégation de la Hoirie présente dans le public.

L'achat présenté aujourd'hui est à mettre dans le contexte du plan d'aménagement local (PAL) et de sa révision actuelle. La parcelle 14444 RF a été affectée, suite à la troisième enquête publique en 2018, en zone d'intérêt général confirmant la volonté du Conseil communal de répondre aux besoins d'extension de la Ville et particulièrement à un futur agrandissement de l'école de la Heitera, située à proximité immédiate.

Cependant, ce "dézonage" péjore les actuels propriétaires, une communauté héréditaire, qui ont fait opposition. Entendus en séance de conciliation, ils envisageaient d'entrer en négociation avec la Ville de Fribourg pour une offre de rachat. Plusieurs rencontres ont permis d'aboutir à un accord gagnant-gagnant, soit un prix juste pour la communauté d'intérêt et une acquisition de parcelle répondant aux objectifs du PAL et de la PFA pour la Ville.

La parcelle est constituée d'un pré, d'une place revêtue et d'une habitation annexée d'un rural. Le prix de rachat est fixé à 1'000 francs/m², hors coûts de déconstruction pour cette parcelle de 2'577 m² compte tenu de la valeur du terrain en zone d'intérêt général dans le quartier et de la perte de valeur par rapport à l'ancien PAL qui affectait la parcelle en zone de ville 4 et qui permettait, par exemple, les habitations et les activités commerciales.

Le rachat de la parcelle comporte les coûts suivants:

- Prix de rachat: 2'577'000 francs
- Frais de rachat 5%: 128'850 francs (acte notarié, droits de mutation, registre foncier)

A noter que l'achat sera financé par la ligne d'investissement du Plan financier dédiée aux objectifs de la PFA et que les frais d'achat le seront par le fonds PFA, dont le règlement a été accepté par le Conseil général juste avant. A noter que l'assurance bâtiment est intégrée dans le compte de fonctionnement et que la parcelle n'est pas inscrite au cadastre des sites pollués. L'investissement futur sera à estimer lors d'un futur crédit d'engagement demandé au Conseil général.

En conclusion, le Conseil communal remercie la Hoirie de la proposition et de l'accord, et vous recommande d'approuver cet achat qui, d'une part, résulte d'une négociation équilibrée et, d'autre part, répond à une vision à long terme de la maîtrise de son sol. La Directrice de l'Edilité et la Directrice des Ecoles se tiennent en outre à votre disposition, tout comme moi, pour donner des précisions ou pour répondre à vos questions.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Pour le groupe CG-PCS, l'achat de cette parcelle a du sens du point de vue de l'intérêt public. On peut certes regretter le niveau du prix qui a été négocié. Ce n'est en effet pas bon marché mais il s'agit du résultat d'une négociation, et comme tout le monde le sait, il faut être deux pour négocier. Bien qu'élevé, ce prix nous semble une meilleure solution qu'une expropriation qui prendrait certainement de nombreuses années.

Le groupe CG-PCS va donc approuver ce Message.

Rapport du groupe libéral-radical

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 6 relatif à l'achat de la parcelle 14444. Nous tenons à remercier le Conseil communal et ses équipes pour son élaboration.

Nous ne cachons ce soir notre étonnement. Notre étonnement face au mode opératoire, notre étonnement face à la nature du projet, notre étonnement face au manque d'informations quant aux projections et, enfin, notre étonnement face à la négociation tarifaire.

Mais revenons au mode opératoire. Comment expliquer que la Commission de l'édilité n'a pas été consultée dans cette démarche? Son implication aurait sans doute évité les autres points que nous soulèverons ce soir, à savoir la clause du besoin. La démographie de notre commune connaît une diminution de 700 habitants depuis 2016. Comment justifier alors l'achat d'une telle parcelle, même si nous comprenons l'idée de rapatrier certaines prestations?

L'achat du terrain s'élèverait à 2'705'850 francs. Montant auquel il faudra ajouter des frais de démolition que vous n'estimez pas évaluables en l'état. Or nous souhaiterions avoir une connaissance globale des coûts pour pouvoir prendre une décision mesurée.

Lors de la première mise à l'enquête publique de la révision générale du plan d'aménagement local (PAL) en 2018, la parcelle susmentionnée a été affectée en zone d'intérêt général et le plan d'aménagement de détail (PAD) abrogé. Vous avez pris en considération la perte de la valeur de la parcelle concernée en raison de sa désaffectation. Le prix d'un terrain a été négocié, si on peut le dire ainsi, à 1'000 francs/m², sachant qu'il est normalement estimé à 505 francs/m² dans ce quartier. Un prix qui a quasiment doublé, Mesdames et Messieurs! Comment une expropriation peut-elle justifier une telle différence? Comment ne pas créer un précédent dans l'achat de futurs terrains? Le groupe libéral-radical s'interroge, s'en inquiète même, d'autant plus si c'est la réponse donnée à l'opposition de la Communauté héréditaire.

Selon l'article 116 alinéa 1 de la LATeC, les écoles sont reconnues cas d'utilité publique. Une procédure d'expropriation aurait pour conséquence une instruction pouvant s'étaler sur plusieurs années. Notre question est simple: peut-on se permettre d'attendre quelques années ou doit-on accepter de doubler la mise?

Le groupe libéral-radical a choisi. Il vous propose d'accepter non sans grincer des dents.

Rapport du groupe socialiste

Roelli Claire (PS). Le groupe socialiste a examiné avec grand intérêt le Message n° 6 concernant l'acquisition de la parcelle 14444 située à la route de la Heitera.

Même si ce n'est pas pour l'immédiat, les habitants du Schönberg ont de quoi se réjouir pour le développement de leur quartier. Ainsi, les perspectives liées à cet achat permettront de lancer des travaux, que ça soit en termes d'une nouvelle école, d'un aménagement de l'espace public ou de la réflexion relative à d'autres services à la population du quartier.

Trois remarques:

1. Nous souhaitons que les réflexions futures prévoient le type d'interaction que cet espace aura avec celui situé à l'actuel parking de la Heitera, prévu comme centralité du quartier dans le PAL. Aujourd'hui, force est de constater que le parking de la Heitera est toujours au moins aux trois quarts vide. Il s'agira donc d'examiner soigneusement un changement d'affectation de cet espace pour assurer une continuité entre le haut et le bas de la route de la Heitera.
2. Par ailleurs, un ruisseau traverse en souterrain cette parcelle. Il prend sa source sur la parcelle voisine. Merci d'étudier une éventuelle revitalisation de ce ruisseau, afin de permettre un aménagement favorisant la biodiversité et la qualité de vie.
3. Et, dernière remarque: il nous paraît inapproprié de lier les futurs travaux sur cette parcelle avec la fermeture de la route de la Heitera à la circulation. En effet, nous ne voyons aucun lien entre les deux choses. Aujourd'hui déjà, nous attendons du Conseil communal qu'il ferme à la circulation la route de la Heitera dans les meilleurs délais pour assurer la sécurité des élèves de l'école de la Heitera.

Pour terminer, le groupe socialiste soutient pleinement ce bel achat. Nous tenons aussi à féliciter vivement le Conseil communal d'avoir su saisir cette opportunité et d'avoir mené ce processus de négociation gagnant-gagnant, comme cela a été dit par tous les intervenants précédents, au profit des habitant·e·s du quartier.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller-Zbinden Marie (UDC). Bien que le coût de 1000 francs le m² semble un peu élevé, le groupe UDC approuve cet achat de la parcelle 14444 sise sur la commune de Fribourg.

En effet, l'emplacement du bien, situé dans le prolongement de la parcelle 14386 appartenant à la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, ainsi que la parcelle 14387 appartenant à la Commune de Fribourg, est opportun.

Aussi, afin de parer à l'utilisation provisoire de pavillons qui dure et au réel besoin d'une nouvelle école dans le quartier du Schönberg, il paraît judicieux de ne pas manquer l'occasion d'acheter ce terrain.

Dès lors, vous l'aurez compris, le groupe UDC est favorable à l'achat de cette parcelle.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Tognola Giulia (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris minutieusement connaissance de ce Message n° 6. Comme l'a dit notre collègue socialiste, nous appuyons aussi le fait de fermer cette route à la circulation pour protéger les élèves qui vont tranquillement à l'école.

Nous acceptons donc à l'unanimité l'achat de la parcelle 14444 située à la route de la Heitera.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a débattu sur l'achat de la parcelle à la route de la Heitera 131 et a donné son aval à l'unanimité en soulignant la proximité du site avec l'école de la Heitera et son agrandissement futur. Le soutien à la formation et à son développement demeure un thème central pour le parti du Centre, notamment.

Rugo Claudio (PA). Je déplore le procédé. Le Conseil communal dézone des mètres et puis après veut se porter acquéreur de l'objet. C'est un précédent qui sera noté. Je dois dire que dans le quartier du Schoenberg les fermes sont peu nombreuses. On en trouve sur les Hauts-de-Schiffenen et sinon on n'en trouve pas. Il aurait été préférable de garder le bâti, de le rénover. Il y a une évolution démographique au Schoenberg qui méritera de trouver des solutions viables mais ce n'est pas avec ces quelques mètres carrés que l'on pourra construire une école substantielle et répondre à la demande. Par contre, sur le fond, on ne va pas s'énerver plus que ça, mais c'est la manière qui l'interpelle. C'est une erreur d'avoir procédé ainsi. J'entends beaucoup dans la population des énervements et beaucoup d'oppositions par rapport au PAL et nous en avons encore un exemple ici. Par contre, c'est juste d'envisager des négociations.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci à tous les groupes pour votre soutien à ce Message. Je me permettrai quelques brefs commentaires:

- 1) Quant à la remarque que nous n'avons pas consulté la Commission de l'édilité, je rappelle qu'elle est consultée dans le cadre du PAL (sic), et c'est bien le PAL qui est la base de cet achat.
- 2) Concernant les frais de démolition. Evidemment, on ne va pas démolir avant que l'on ait un projet parce que cela n'aurait pas de sens. Les frais de démolition seront donc présentés dans le cadre d'un Message, quand un projet sera mis sur pied.
- 3) Concernant le prix de négociation et la méthode. En effet, et cela a été le cas dans d'autres pays, d'autres négociations, où en effet le régulateur dézone pour agir ensuite en tant que propriétaire pour racheter à un prix plus bas. Ce n'est justement pas ce que le Conseil communal fait en l'occurrence, puisque l'on dézone et on achète au prix de la

perte engendrée aux propriétaires, à savoir le prix du marché concernant une zone de ville 4, c'est-à-dire une zone d'habitations. On doit bien dédommager sur la perte et non pas sur une zone que l'on aurait nous-mêmes régulée. Vous vous imaginez, il nous suffirait de mettre toute la ville en zone protégée naturelle, par exemple, pour que cela ne vaille plus que 5 francs/m². En effet, le contraire serait injuste. Or là, on dédommage bien à hauteur de la perte.

Je donne maintenant volontiers la parole à mes collègues s'ils désirent ajouter des commentaires.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, il y a deux Commissions qui se sont penchées sur le PAL, à savoir la Commission d'aménagement et la Commission du patrimoine. Il y a eu une enquête publique, donc chaque habitant de la ville a pu consulter ce PAL. Les membres de la Communauté héréditaires ont bien observé ce qui se passait sur leur parcelle et ont fait opposition. Compte tenu de ces oppositions, la variante que vous connaissez aujourd'hui, à savoir la vente, était la meilleure option pour tout le monde, aussi pour la Ville. Pourquoi? Tout d'abord parce que, dans le quartier du Schoenberg, nous avons à moyen terme besoin d'une nouvelle école. Je dis à moyen terme parce qu'aujourd'hui, il manque déjà des salles de gymnastique mais, comme vous avez pu lire dans le Message, les enseignants trouvent des alternatives pour des activités sportives.

La clause du besoin, par rapport à la construction d'un nouveau bâtiment, n'est aujourd'hui pas donnée, et ceci pour cause d'absence de croissance démographique, comme on pouvait s'y attendre. Mais il y a aussi, comme vous le savez, de grandes discussions au sujet du projet des Hauts-de-Schiffenen, lequel a soulevé beaucoup d'oppositions aussi. Aujourd'hui, ce site n'est donc pas prêt d'être construit, en plus du fait qu'il y a aussi moins de population qui s'installe dans le quartier du Schoenberg. C'est la tâche du Conseil communal de planifier le territoire communal. En ce qui concerne le territoire de l'école du Schoenberg, nous avons justement eu la vision d'un ensemble scolaire qui permettrait à moyen terme, comme je l'ai dit, d'y installer encore une filière ou deux. C'est la clause du besoin qui le définira. Vous avez mentionné à juste titre la présence de Pavillons sur ce site. Je rappelle à celles et ceux qui étaient déjà là à la législature précédente, que les derniers pavillons y ont été installés durant la dernière législature. Laissons-les un petit moment, en tout cas encore sur ce site-là, avant d'investir pour une nouvelle école qui, je le rappelle, à moyen terme sera certainement nécessaire au quartier du Schoenberg.

Par rapport à la planification et à la vision. Nous avons fait aujourd'hui l'achat pour pouvoir réaliser demain un projet sur notre propre territoire et la zone d'intérêt général semblait être la bonne affectation à ce périmètre.

Concernant les remarques du groupe socialiste, à savoir de prendre en considération la parcelle du parking et la revitalisation des eaux qui coulent sur ce périmètre, nous allons nous pencher sur la question.

Pour ma part, j'en ai terminé. Je passe la parole à M. P.-O. Nobs concernant la circulation dans ce secteur.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le Conseil communal a identifié cette question en lien avec la fermeture potentielle de la route de la Heitera. Des réflexions sont en cours entre différentes Directions. Il n'est pas impossible que le Conseil communal débattenne prochainement de cette question.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 6.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Notre Commission émet la même remarque sur le toilettage que celle concernant le projet d'arrêté du Message n° 5. Pas de commentaires supplémentaires.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Nous y veillerons.

Pas d'autres observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 65 voix contre 0 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RElCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61)
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message n° 6 du Conseil communal du 6 juillet 2021;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le Conseil général décide l'achat de la parcelle 14444 Registre foncier de la commune de Fribourg, d'une surface de 2'577 m².

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

"Achat de la parcelle 14444 RF, propriété de la Communauté héréditaire Duruz M. – Jungo C. – Lehmann C. – Schafer I. – Schafer J. – Stritt M. -, d'une surface de 2'577 m², au prix de CHF 2'577'000.-, en prélevant le montant sur la ligne d'investissement du Plan financier dédiée à la réalisation des objectifs PFA et les frais liés à l'acquisition sur le fonds PFA".

Article 3

La présente décision est soumise à référendum, conformément aux articles 52 de la loi sur les communes (LCo), 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg.

Fribourg, le 13 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

David Aebischer

Mathieu Maridor"

2021-2026 – Procès-verbal n° 4a de la séance ordinaire du Conseil général
du 13 septembre 2021

Ont voté Oui: 65 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Rachmuth Vera (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

S'est abstenue: 1 Etter Fabienne (Le Centre/PVL)

Motion d'ordre

Page Maurice (CG-PCS). J'aimerais déposer une motion d'ordre pour arrêter les débats ici, ce soir, et que l'on puisse simplement les reprendre demain soir.

Vote

Le Conseil général accepte, par 53 voix contre 5 et 9 abstentions, la motion d'ordre demandant de reprendre les débats demain soir.

Ont voté Oui: 53 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 5 Graden Lise-Marie (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 9 Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Rachmuth Vera (Vert-e-s)

Le Président. Ainsi, nous nous retrouverons demain soir au même endroit et à la même heure. Bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 22.45 heures.

Fribourg, le 4 octobre 2021
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ